

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 8 février 2018**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en l'Hôtel de Ville le 8 février 2018 sous la présidence de M^{me} Brigitte TERRAZA, Maire.

Après avoir remercié l'ensemble des présents, Mme le Maire déclare la séance ouverte.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	x		
Isabelle DESBORDES	x		
Bernadette CENDRES-BARBÉ	x		
Frédéric GIRO	x		
Nathalie GRIN	x		
Jean-Denis DUBOIS		Frédéric GIRO	x
Emmanuelle LAMARQUE	x		
Didier POUVREAU	x		
Isabelle BESSON	x		
Gérard AYNIE	x		
Catherine CESTARI		Isabelle BESSON	x
Jean TORTELLA	x		
Marie ROUMILHAC	x		
José BARATA	x		
Christine COLSON-TABOURET	x		
Pierre CHASTANG	x		
Lucie BELRAIN		Gérard AYNIE	x
Pierre CHAMOULEAU	x		
Stéphanie VIOLEAU		Brigitte TERRAZA	x
Jean-Robert BARBÉ	x		
Guillaume BOURROUILH-PARÈGE		Bernadette CENDRES-BARBÉ	x



Jean BATTINI		Agnès DUPONT-PHILIPPE	x
Agnès DUPONT-PHILIPPE	x		
Nicolas TREZEGUET		Isabelle DESBORDES	x
Sylvie DESCAMPS		Nathalie GRIN	x
Eric VEISSIER	x		
Fabienne DUMAS	x		
Philippe SEGUINEAUD	x		
Hortense CHARTIER	x		
Myriam DUCLERC		Fabienne DUMAS	x
Gérard BOURG	x		
Emmanuelle PETIT-CHOTARD	x		
Michel HOSTEINS	x		

Ordre du jour Conseil Municipal du 8 février 2018		
Isabelle DESBORDES	2018.01.01	Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2018
Isabelle BESSON	2018.01.02	Acquisition de 17 places de stationnement à Vinci Immobilier Résidentiel dans la résidence FILIGRANE à Bruges
Isabelle DESBORDES	2018.01.03	Modifications du tableau des effectifs
Isabelle DESBORDES	2018.01.04	Autorisation de recrutement d'un agent non titulaire pour faire face à une vacance de poste – poste de chargé de création graphique – catégorie B
Isabelle DESBORDES	2018.01.05	Autorisation de recrutement d'un agent non titulaire pour faire face à une vacance de poste – poste d'assistant de gestion de la relation usager spécialisé en urbanisme – catégorie C
Jean-Denis DUBOIS	2018.01.06	Opération CAP 33 pour l'été 2018

Jean-Robert BARBE	2018.01.07	Convention entre la ville de Bruges et le collège Rosa Bonheur pour l'accompagnement éducatif
Nathalie GRIN	2018.01.08	Autorisation de demande de subventions auprès du fonds social européen (FSE) pour 2018
Frédéric GIRO	2018.01.09	Convention de mise à disposition d'animateurs entre la MJC de Bruges et la ville de Bruges

I - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Secrétaire de séance : **Madame Isabelle BESSON** et **Monsieur Pierre CHASTANG** secrétaire suppléant.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire demande au secrétaire de séance de bien vouloir confirmer que les registres des délibérations et des décisions sont conformes au procès-verbal.

II - DÉCISIONS DU MAIRE

APPLICATION DES DECISIONS PRISES

DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017

1 ♦ - Décision 2017-121 – Reçue en Préfecture le 1^{er} décembre 2017

Signature avec la Sarl GEOFONDATION de Cestas (33) d'un avenant n° 1 au MAPA n° 2017/05 Mission géotechnique pour aménagement du Parc Ausone pour des prestations en moins-value de 60 € TTC.

2 ♦ - Décision 2017-132 – Reçue en Préfecture le 1^{er} décembre 2017

Signature avec l'entreprise BARCONNIERE de Nontron (24) de l'avenant n° 3 au MAPA n° 2016/13 Travaux d'extension de la salle des sports J. Majau (5 lots séparés) concernant des travaux supplémentaires pour le lot 2 Charpente d'un montant de 1 752 € TTC.

3 ♦ - Décision 2017-128 – Reçue en Préfecture le 4 décembre 2017

Convention passée avec la SNSM pour la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours à l'occasion du Bruges'Athlon 2017 ; Le montant de cette prestation s'élève à la somme de **330 ,00 €** net de TVA.

4 ♦ - Décision 2017-129 – Reçue en Préfecture le 4 décembre 2017

Signature avec l'association « **POURQUOI PAS !** » de Lormont (33) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle déambulatoire intitulé « **Les Quietils et de Barbarie** » prévu le samedi 16 décembre 2017, dans le cadre du Marché de Noël. Le montant de cette prestation s'élève à **1 200,00 €** TTC.

5 ♦ - Décision 2017-130 – Reçue en Préfecture le 4 décembre 2017

Signature avec l'association **SHLEMIL THEATRE** de Paris (75) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « **Au Bonheur des Vivants** » prévu le vendredi 26 janvier 2018, dans le cadre de la saison culturelle 2017/2018. Le montant de cette prestation s'élève à **4 200,00 € HT** (TVA à 5,5%),

6 ♦ - Décision 2017-131 – Reçue en Préfecture le 4 décembre 2017

Attribution au groupe **QUALICONSULT** de Pessac (33) du marché relatif à des prestations de contrôle technique, vérifications techniques et attestations pour l'aménagement du Parc Ausone, suite à un marché négocié – consultation sur devis pour un montant global de **10 176,00 € TTC**.

7 ♦ - Décision 2017-126 – Reçue en Préfecture le 6 décembre 2017

Signature avenants n° 3 au MAPA n° 2016/13 Travaux d'extension de la salle des sports J. Majau (en 5 lots séparés) concernant des travaux supplémentaires pour les lots 1 – 3 et 5 :

- **Lot 1** : Gros Œuvre/VRD/Second Oeuvre à la Sté SAC 47 de Ste Bazeille pour un montant global de **7 064,10 € TTC** ;
- **Lot 3** : Menuiserie/Serrurerie à la Sté SOFER de Gradignan pour un montant global de **2 017,20 € TTC** ;
- **Lot 5** : Chauffage/Ventilation à la Sté UFA de Floirac pour un montant global de **1 337,71 € TTC**.

8 ♦ - Décision 2017-133 – Reçue en Préfecture le 12 décembre 2017

Signature avec le **Laboratoire BIOVAL** de Tonnay-Charente (17) d'un contrat d'analyses microbiologiques, alimentaires et environnementales pour les restaurants scolaires Carros, Prévert, Marianne et Arc-en-Ciel, pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le montant des prestations est fixé en fonction du nombre de prélèvements effectués par année sur chaque site.

9 ♦ - Décision 2017-127 – Reçue en Préfecture le 14 décembre 2017

Signature avec la compagnie **NÉE D'UN DOUTE** de Bordeaux (33) d'un contrat de prestation artistique pour des ateliers de cirque auprès d'une classe du collège Rosa Bonheur dans le cadre d'une semaine de médiation organisé au sein du collège du 15 au 19 janvier 2018. Le montant de cette prestation s'élève à **600,00 € TTC**.

10 ♦ - Décision 2017-134 – Reçue en Préfecture le 14 décembre 2017

Signature avec l'Agence **MEDIARCHI** de Bordeaux (33) d'un contrat de prestation de service pour 3 conférences-débats sur le thème de l'architecture prévus à l'ECT, dans le cadre de la saison culturelle 2017/2018. Le montant de chaque conférence s'élève à **720,00 € TTC**.

11 ♦ - Décision 2017-136 – Reçue en Préfecture le 14 décembre 2017

Règlement à la **SCP BOCCHIO ET ASSOCIES**, Huissiers de Justice associés de Bordeaux (33), de la facture n° **B1038370** du 14 novembre 2017, de frais et honoraires pour dresser procès-verbal de constat d'une déclaration de patrimoine. Le montant de ces frais s'élève à **204,09 € TTC**.

12 ♦ - Décision 2017-135 – Reçue en Préfecture le 26 décembre 2017

Signature avec **ALARME CONFIANCE** de Cenon (33) de l'avenant n° 2 au MAPA 2013/25 Télésurveillance, maintenance annuelles des alarmes et gardiennage des bâtiments communaux, afin de proroger le délai d'exécution de 6 mois supplémentaires, soit jusqu'au 30 juin 2018. Les dispositions financières demeurent inchangées.

13 ♦ - Décision 2017-138 – Reçue en Préfecture le 2 janvier 2018

Signature avec **LA POSTE – Agence de Bordeaux-Docks** du contrat de renouvellement annuel de la location de la Boite Postale Flexigo au bureau de Poste de Bruges pour un montant de **94,80 € TTC**.

14 ♦ - Décision 2017-137 – Reçue en Préfecture le 8 janvier 2018

Signature avec l'association **IMAGINA MUSIC** de la convention de prestations de service pour les interventions de Régine PISIAUX, professeur au sein de l'école municipale de musique jusqu'au mois d'août 2018. Le montant global annuel de cette prestation s'élève à la somme de **2 880,00 € TTC**.

15 ♦ - Décision 2018-01 – Reçue en Préfecture le 10 janvier 2018

Signature avec la Sarl **SOTRA** de Braud et Saint Louis (33), d'un accord cadre à bons de commande MAPA 2017/07 pour travaux forestiers (en lot unique) sur le site Ausone pour un montant maximum de **150 000 € HT**.

16 ♦ - Décision 2018-02 – Reçue en Préfecture le 15 janvier 2018

Règlement à **Maître Julie NOEL**, Avocat à la Cour de Bordeaux (33), de la facture référencée **170143** du 13/12/2017, de frais et honoraires dans le cadre d'un référé préventif pour désignation d'un expert judiciaire, auprès du TGI. Le montant de ces frais s'élève à **1 213,00 € TTC**.

17 ♦ - Décision 2018-03 – Reçue en Préfecture le 15 janvier 2018

Règlement à **Maître Julie NOEL**, Avocat à la Cour de Bordeaux (33), de la facture référencée **170150** du 22/12/2017, de frais et honoraires dans le cadre d'une consultation juridique en urbanisme. Le montant de ces frais s'élève à **250,00 € TTC**.

18 ♦ - Décision 2018-04 – Reçue en Préfecture le 15 janvier 2018

Règlement à la **SCP NOYER-CAZCARRA**, Avocats à la Cour de Bordeaux (33), de la facture n° **20170338** du 21/12/2017, de frais et honoraires pour une consultation dans le cadre d'un avis juridique en matière d'urbanisme. Le montant de ces frais s'élève à **1 380,00 € TTC**.

19 ♦ - Décision 2018-05 – Reçue en Préfecture le 15 janvier 2018

Signature avec l'association **LES ENTETES** de Anjou (38) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de théâtre visuel intitulé « **SOLEO** » prévu à l'ECT le mardi 29 mai 2018 à 14h00 et le mercredi 30 mai 2018 à 9h30 et 19h00, dans le cadre de la saison culturelle 2017/2018.

Le montant de cette prestation s'élève à :

- **4 500,00 € HT** (+ TVA à 5,5%) représentant le prix de cession de ce spectacle,
- **380,00 € HT** (+ TVA à 5,5%) représentant les frais de transports,
- **120,00 € TTC** représentant 2 heures d'ateliers,

20 ♦ - Décision 2018-06 – Reçue en Préfecture le 18 janvier 2018

Signature avec l'organisme **CEMEA** de Bordeaux (33) d'une convention de formation professionnelle pour les animateurs ALSH par ½ journées pour l'année 2018, les 1 et 2 février, 26 et 27 février, 4 et 5 juin, 22 et 23 novembre. Le montant de cette formation s'élève à la somme de **3 600,00 € net de TVA**.

21 ♦ - Décision 2018-08 – Reçue en Préfecture le 24 janvier 2018

Signature avec la Régie Personnalisée **OPERA NATIONAL DE BORDEAUX** (33) d'un contrat à titre gracieux de prêt de matériel, dans le cadre des stages de danses et master class, les 10 et 11 février 2018, puis les 21 et 22 avril 2018 à l'ECT.

22 ♦ - Décision 2018-09 – Reçue en Préfecture le 24 janvier 2018

Signature avec l'association **TANZ (Cie Gilschamber)** de Ploeren (56) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « **LA TRACE** » prévu à l'ECT le jeudi 8 mars 2018 dans le cadre de la saison culturelle 2017/2018. Le montant de cette prestation s'élève à :

- **3 692,50 € TTC** (TVA à 5,5%) représentant le prix de cession de ce spectacle,
- **192,12 € TTC** (TVA à 5,5%) représentant les frais de repas.

Madame le Maire déclare qu'elle va commencer par la lecture des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 14 décembre 2017. Elle indique qu'ils ont eu la liste de ces décisions et qu'elle les présentera en les regroupant.

Concernant le projet Ausone, il y a trois décisions, la 1, la 6 et la 15 qui concourent au démarrage du chantier Ausone. Elle ajoute que des prestations d'études de Geo Fondation ont été menées pour ajuster au mieux les éléments structurels des ouvrages de franchissement, passerelle dans la Chênaie, le pont suspendu par exemple. Elle explique qu'afin de procéder aux vérifications techniques des études réalisées par la paysagiste Graziella Barsacq, un bureau de contrôle doit être missionné par la commune, qui est indépendant de l'équipe de maîtrise d'œuvre et qui doit faire l'objet d'un contrat à part. Elle indique que la première phase des travaux d'aménagement a été lancée le 15 janvier, avec les premiers travaux de débroussaillage et défrichage en marché de travaux forestiers.



Elle souligne que le déboisement est autorisé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2014 et doit nécessairement se dérouler entre janvier et mars 2018. Elle souligne que cette première phase de travaux vise à nettoyer le site pour mettre en valeur les espaces retenus.

Elle déclare que, concernant le projet Majau, les décisions suivantes appellent des remarques complémentaires : la décision N° 2 et la N° 7. Elle ajoute que les avenants 1 et 2 sont des prolongations de délais sans incidence sur le montant du marché présenté lors des derniers conseils municipaux. Elle explique que les avenants N° 3 objet des décisions ont pour objet de prendre en compte des travaux supplémentaires pour l'ensemble des lots notamment la reprise des réseaux d'eaux pluviales, la modification de menuiseries notamment modification du châssis et brise-soleil et une modification du réseau de chauffage dans les vestiaires. Elle indique que le montant total du marché, avenant compris, s'élève à 343 531 euros TTC. Elle déclare que cela constitue une augmentation de 3,70 % en cours de chantier entre le montant notifié aux entreprises et le montant final. Elle ajoute que pour autant, une diminution du montant de - 2 % est en fait constatée entre le montant validé à l'APD, c'est-à-dire l'engagement contractuel et le montant final avenant compris.

Concernant les décisions de justice elle donne quelques remarques complémentaires. Elle précise que la n°11 c'est l'huissier BOCCHIO, qu'il s'agit du constat d'huissier de la déclaration de patrimoine, réalisé par Isabelle Desbordes depuis son élection en tant que première adjointe au Maire, conformément à la charte éthique de la ville. Elle indique que la décision N° 16, passée avec Maître Julie NOËL est relative à la procédure de référé préventive dans le cadre de la réalisation des travaux de la ludo-médiathèque et du groupe scolaire. Elle informe que cette procédure a pour objet d'assigner les riverains directs du projet avant le démarrage des travaux et d'obtenir du juge la désignation d'un expert judiciaire qui sera chargé de faire un relevé de l'état des bâtiments voisins du projet, cela bien sûr pour protéger les droits des riverains. Elle précise qu'elle vise à protéger tous les intérêts en présence et qu'elle est très utilisée dans les chantiers publics de grande ampleur. Elle signale que la décision N° 17, passée avec le cabinet Noyer Cazcarra est relative à une étude juridique sur l'opportunité ou non de déclencher une procédure à l'encontre d'un particulier qui fait des recours répétés et abusifs en matière d'urbanisme. Enfin, elle déclare que la décision N° 18, passée avec Maître Julie NOEL est relative à une consultation juridique précontentieuse en matière d'urbanisme sur un permis que la ville soupçonne frauduleux.

Mme CHARTIER constate que, sur la décision N° 9, concernant une classe du collège Rosa Bonheur, l'on a pour une prestation artistique et souligne que sachant que cela relève du Département. Elle demande pourquoi la mairie accompagne également. Elle continue ensuite sur les formations, la décision N° 20, et demande combien de formations ont été assurées.

Madame le Maire répond que Jean-Robert Barbé va répondre sur la n°9 en attendant, Isabelle DESBORDES va intervenir sur les formations.

M. BARBE explique qu'il s'agit de l'aide qu'ils donnent aux foyers socio-éducatifs, qui va permettre de faire venir cette compagnie, à hauteur de 600 euros, tout simplement.

Madame le Maire confirme que c'est une compétence départementale, mais que pour autant, les trois quarts des élèves du collège sont Brugeais, et que donc c'est la raison pour



laquelle ils ont souhaité aider la moitié des effectifs du collège. Elle informe qu'elle a d'ailleurs sollicité son collègue Maire de Bordeaux pour qu'il en fasse autant. Elle n'a pas eu de réponse à ce jour. Elle pense que cela viendra peut-être.

Mme DESBORDES explique que, concernant la décision N° 20, il y a 57 animateurs inscrits dans cette formation qui concerne les postures professionnelles, donc ce sont les fondamentaux du métier d'animateur.

M. SEGUINEAUD dit avoir deux remarques concernant le point 7. Il constate encore une fois que Mme le Maire les informe qu'il y a eu des dépassements par rapport aux projets initiaux et au budget qui avait été voté, dont acte une fois de plus. Ensuite, concernant le déboisement du parc, en effet, il indique que les tronçonneuses sont en action, qu'elles coupent des arbres. Il note que c'est pour en planter d'autres et que c'est en accord avec Mme Barsacq. Il souligne qu'il y a des m³, des stocks de bois qui sont dans le parc et qui sont pour des arbres avec un certain nombre d'années, que ce ne sont pas de jeunes plants. Il précise qu'il souhaitait simplement le faire remarquer.

M. GIRO souhaite juste remercier Mme le Maire pour les précisions qu'elle a données pour la décision 7 et la remercier et féliciter aussi son adjointe aux finances et son adjoint au sport pour la maîtrise du chantier. Il croit qu'elle a dit que par rapport à l'APD, ils ont économisé 2 % sur le projet final. Il remercie Mme le Maire.

Madame le Maire souligne à M. Segueinaud qu'il faut écouter ce qu'elle dit.

Mme CENDRES-BARBE note que M. Segueinaud revient sur le déboisement du parc, les tronçonneuses qui agissent, mais qu'il aurait dû être informé. Elle trouve que c'est la question de bonne foi. Elle indique que la bonne foi trouve toute sa place aujourd'hui dans le droit des obligations. Elle accepte d'échanger avec lui pour bien en cerner les contours. Elle précise dire cela parce qu'en fait il demande toujours à être informé sur ces avancées du parc Ausone, dont le déboisement. Elle lui propose d'assister aux réunions plutôt que de se servir de tous les réseaux de communication Facebook, réseaux sociaux, réponses à mails riverains sur ces questionnements-là en mettant la presse en boucle. Elle lui souligne que quand ils le convient à une réunion de travail, notamment du mois de juin 2017, pour le choix de l'équipe travaillant sur le parc il refuse de participer. Elle rappelle qu'il est membre du jury pour travailler sur l'esprit du projet et sur les orientations du projet au nom d'ailleurs de toute l'opposition. Elle indique que la majorité ne sait plus très bien où elle en est et, ce qu'ils doivent lui proposer, ce qu'il attend d'eux, s'ils ne l'invitent pas assez, car quand ils l'invitent, il ne vient pas parce que soi-disant ce n'est pas sa place.

Elle précise qu'il refuse de ce fait toute collaboration sur ce sujet-là, toute information dont il se plaint plus tard de ne pas être informé. Elle déclare qu'ils ne sont pas dupes de ces interpellations à répétition qui n'élèvent pas le débat. Elle ajoute, pour finir sur cette idée, qu'il est vrai qu'ils reviennent encore sur ce déboisement, qu'ils proposent des réunions, qu'il ne fait rien pour avancer sur ce projet d'équipement public qui pourtant a toute sa place, qui répond aux besoins des Brugeais en plein centre-ville, qui crée du lien. Elle trouve qu'il y a plein d'avantages mais que M. Segueinaud n'est pas dans une démarche constructive, qu'il ne fait que critiquer, qu'il rétropédale sans arrêt. Elle souhaite quand même répondre sur ce déboisement. Elle déclare que ce n'est pas un grand coup de hache, que tout est quand même bien cerné. Elle explique qu'il s'agit en fait de déboiser la clairière, le village des



enfants essentiellement et la grande prairie qui va se retrouver au talus de la colline. Elle ajoute qu'après ils vont replanter 5 000 sujets au total et donc reboiser autour de la clairière des enfants pour créer un écran végétal, bien sûr tout en sauvegardant la Grande Chênaie. Elle indique qu'il y a une continuité paysagère composée de chênes et que tout cela a été bien sûr sauvegardé, que tout n'a pas été déboisé. Elle déclare que cela a été fait conformément à l'arrêté qui a été pris et qu'ils se devaient de le faire, à cette époque-là conformément à l'arrêté, avant mars. Elle informe que les travaux de déboisement sont terminés et que d'ailleurs ils vont être livrés fin février/début mars.

M. SEGUINEAUD dit à Madame le Maire qu'il souhaiterait répondre à Mme Cendres-Barbe.

Madame le Maire demande à M. Segueinaud de lever le doigt et dit qu'elle lui donnera la parole.

M. SEGUINEAUD pense que Mme Cendres-Barbe parle de mauvaise foi, qu'il va démarrer le débat et que cela va être clair. Il ne sait pas de quel côté est la mauvaise foi. Il pense qu'elle ne peut pas, à lui personnellement, Philippe Segueinaud, de ne pas être présent à tout ce qui se passe sur la commune quand il y est invité. Il croit qu'elle ne peut pas dire le contraire. Il dit être présent. Il ajoute qu'il n'a pas souvenir de la réunion dont elle parle, mais que, dans la vie d'un Homme, comme celle d'une Femme, on peut éventuellement avoir des obligations et ne pas pouvoir assister une fois à une réunion. Quant au reste, il redit qu'il est quand même très présent, mais vraiment très présent sur tout ce qui touche la vie de la commune, que ce soit des réunions quand il est invité, qu'il remplace sa collègue quand elle ne peut pas venir aux appels d'offres et qu'ils le savent. Il souligne que tout ce qui se passe sur la commune, il y est très souvent. Il précise que l'on ne peut pas être partout et que l'on peut avoir éventuellement d'autres obligations à un moment donné. Il rappelle qu'on lui reproche de s'étendre sur les réseaux sociaux et le confirme. Il ajoute qu'eux, l'opposition, ils n'ont pas de responsable de l'information, un cabinet qui travaille autour pour tout ce qui concerne l'animation, l'information, le journal municipal, qu'ils n'ont pas de moyens comme eux. Il pense qu'ils ne vont quand même pas lui reprocher d'informer, par les moyens qu'ils peuvent, les tracts, les réseaux sociaux, les Facebook et autres, de ce qu'ils font et de ce qu'ils ne font pas. Il déclare que concernant le troisième point, il reconnaît qu'ils vont replanter et heureusement, qu'ils ne sont pas contre. Il demande à ce que ce soit fait, que l'on reboise. En revanche il tient à dire que l'on coupe des arbres qui ont des années et que l'on va replanter des petits arbres. Il pense que même si l'on plante des arbres qui ont 3-4 ans, ils n'auront jamais 15 ou 20 ans, mais que 3 ans. Il indique qu'à l'occasion du débat d'orientation budgétaire qu'ils vont avoir tout à l'heure, ils vont faire des propositions puisqu'on leur dit qu'ils ne proposent jamais. Il déclare qu'ils vont débattre et va voir s'ils retiendront les propositions qu'ils feront.

Mme CENDRES-BARBE dit bien entendre ce qu'il dit, mais précise qu'il est venu sur le point précis du déboisement et précise qu'elle parlait de la réunion concernant le choix de l'équipe travaillant sur le parc. Elle souligne que c'est là où cela s'est joué, ce n'est pas qu'il était indisponible pour raison professionnelle. Elle déclare qu'il a refusé de siéger, au nom de toute l'équipe, qu'il est venu et reparti en disant que ce n'était pas sa place d'être ici, qu'il a refusé d'assister à ce jury. Elle rappelle qu'il alerte l'ARS, la Préfecture, qu'il communique partout de façon à créer un sentiment de peur et puis, qu'au final, il a eu des réponses de



l'ARS et de la Préfecture pourtant très rassurantes. Elle lui demande s'il a communiqué là-dessus, s'il a fait part aux Brugeais de ses réponses rassurantes qu'il a eues.

M. SEGUINEAUD répond qu'elles ne sont pas rassurantes.

Mme CENDRES-BARBE dit disposer de la réponse et en fait la lecture : « D'après les informations recueillies auprès de la DDTM, de l'État, et à ce stade du chantier, il n'a pas été constaté de non-conformité aux prescriptions qui étaient requises. Je vous invite à vous rapprocher de la police de l'eau qui va vous informer à ce sujet ». Elle souligne que la lettre est adressée au groupe « Un pour tous, tous pour Bruges » et lui demande si ce n'est pas lui.

III - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Madame le Maire indique que le procès-verbal leur a été communiqué et que les remarques ont été intégrées et prises en compte. Elle propose de passer au vote.

M. SEGUINEAUD souhaite, avant de passer au vote, remercier les services qui ont pu, malgré la complication qu'il y a eu à cause d'un problème technique, qui n'a pas été forcément très clair pour retranscrire les débats, qui ont fait un excellent travail puisqu'ils n'ont pas eu de remarque à faire. Il pense que cela n'a pas dû être évident et remercie les services d'avoir bien retranscrit tout cela.

Madame le Maire les remercie d'autant plus que, contrairement à certains de leurs collègues, Mme Petit-Chotard et M. Bourg ont refusé de leur transmettre leurs éléments d'intervention écrits ce qui a obligé les services effectivement à faire de la transcription.

Mme PETIT-CHOTARD indique qu'elle veut bien entendre des choses, mais qu'encore une fois, elle pense que s'ils font des déclarations publiques, il est important qu'elles soient complètes et non tronquées. Elle dit communiquer pour sa part et pouvoir répondre pour son collègue, M. Gérard Bourg. Elle souligne qu'ils ont eu la chance d'avoir un micro qui n'a connu aucune défaillance et déclare qu'à partir de ce moment-là, s'ils reprennent les termes de leur mail auprès des services, c'est de dire qu'ils n'avaient pas connu de défaillance sur l'équipement et qu'il ne leur semblait pas nécessaire de retranscrire leurs interventions. Elle précise que la phrase disait que si toutefois il y avait des anomalies, ils étaient tout à fait à la disposition des services pour échanger et compléter les informations. Elle note que visiblement ils n'ont pas été sollicités et que les retranscriptions qu'ils ont pu lire sont conformes. Elle pense que lorsque Madame le Maire parle comme cela, un peu gratuitement, pour essayer encore une fois de faire du feu et créer de l'ambiance, cela est un petit peu dommage. Elle souligne qu'ils n'ont pas refusé de communiquer, qu'ils n'ont pas eu de difficultés et visiblement les services non plus.

Madame le Maire lit le mail « Pour ma part, le micro fonctionnait. Je vous propose de me transmettre vos retranscriptions que je validerai ou amenderai ». Elle souligne qu'elle n'a pas dit qu'ils n'ont pas fait de bon travail, elle dit simplement qu'il est plus facile sur les services, sur une déclaration qui est souvent très longue, de faire un « copier-coller » d'un texte qu'ils envoient, ce qu'on fait leurs collègues. Elle indique que M. Segueaud l'a transmis, que tous leurs collègues de l'opposition l'ont fait et qu'elle ne sait pas pourquoi eux ne l'ont pas fait.

Elle explique qu'elle intercédait pour ses services, simplement pour accélérer les choses et pour leur faciliter le travail.

Mme PETIT-CHOTARD répète que, par rapport à ce que vient de lire Madame le Maire, elle ne voit pas l'intérêt de son intervention.

Madame le Maire répond qu'elle le voit bien. Elle lit le mail de M. Bourg « Pour ce qui me concerne, j'ai fait une déclaration en début de séance et mon micro a parfaitement fonctionné. Si à la lecture des retranscriptions que vous en ferez, il y a un problème pour moi, je ferai alors le nécessaire pour y remédier lors de la communication des propositions de PV » et ajoute qu'il leur a souhaité d'excellentes fêtes de fin d'année. Elle propose de passer au vote de ce procès-verbal qui a été modifié, amendé, validé.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

M. BOURG demande la parole.

Madame le Maire indique qu'ils ont voté, que les débats ont eu lieu, et ne souhaite pas revenir sur le sujet.

M. BOURG répond que cela n'a rien à voir, qu'il passe à la phase d'après, qu'il voudrait, au nom du groupe « Un pour tous, tous pour Bruges », faire une déclaration préalable avant le conseil. Il dit que c'est cela qu'il demande.

Madame le Maire note qu'il souhaite faire une déclaration préalable et lui donne la parole.

M. BOURG répète que, pour qu'il n'y ait pas les ambiguïtés habituelles dans lesquelles Madame le Maire se complaît, il parle au nom du groupe « Un pour tous, tous pour Bruges » et en son nom aussi.

Madame le Maire demande si le texte sera transmis après aux services pour faciliter le PV. Elle le remercie.

« Madame le Maire, Chers Collègues,

En septembre 2015, vous servant d'un prétexte insidieux au sujet du contenu d'un article de l'opposition, paru dans l'espace de libre expression du magazine municipal prévu par la loi, en qualité de Maire de Bruges et de présidente de la société d'économie mixte et immobilière de la ville SEMIB, vous avez accusé l'ensemble des élus de l'opposition d'avoir tenu des propos diffamatoires, à la suite de quoi, 7 élus de l'opposition étaient, selon vos souhaits, assignés en justice, fait unique dans les annales de la métropole bordelaise qui compte, rappelons-le, 28 communes. À l'époque, vous étiez présidente de la SEMIB et l'on peut penser que vous disposiez alors d'une écoute et d'un pouvoir certain au sein du conseil d'administration de cette société pour ne pas donner suite à cette demande d'assignation d'élus en justice. Pourtant, vous avez persisté jusqu'au bout dans cette démarche. Il est important de noter ici que l'ensemble des faits évoqués dans l'article incriminé du magazine municipal N° 14 de juin 2015, étaient depuis longtemps connus et de notoriété publique. En vous appuyant sur des faits déjà largement connus du public, vous avez, semble-t-il, tenté de faire un coup politique. Il est bon de rappeler aujourd'hui à l'ensemble de la représentation municipale les termes de l'article 10 de la convention européenne de



sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorité publique. Cette règle, Madame le Maire, vous avez jugé bon en 2015 de vous en affranchir. Le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux a tenu lui à vous en rappeler l'existence. Vos amis politiques de l'époque, certains sont absents ce soir, c'est bien dommage, vous ont-ils mal conseillé ? Avez-vous tenté de museler l'expression des élus de l'opposition en espérant leur silence durant le reste de votre mandat de Maire ? Vous seule êtes en capacité de répondre à ces questions. Pour ce qui nous concerne, nous avons bien sûr une idée ainsi que la justice d'ailleurs. En effet, le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, en date du 24 octobre 2017, par jugement, vous a débouté, Madame le Maire et ex-Présidente de la SEMIB, de l'intégralité de vos prétentions en termes de diffamation et vous a condamnée à payer aux élus de l'opposition la somme de 2 000 euros conformément à l'article 700 du Code de procédure pénale. Rappelons quand même ici qu'une de vos toutes premières décisions de début de mandat fut de supprimer la petite indemnité que percevaient les élus de l'opposition 80 euros par mois. C'est donc nos fonds propres, contrairement à vous, que nous avons engagés afin d'assurer notre défense et couvrir nos frais de procédure. La somme de 2 000 euros accordée par le Tribunal est loin de nous rembourser en totalité, mais soit. Pour vous, les choses sont plus simples, Madame le Maire. À différentes reprises depuis le début de votre mandat, vous avez ordonné des procédures de justice dont certaines furent à juste titre qualifiées de procédures inconsidérées par nombre d'observateurs attentifs de la vie de notre commune. Les frais de procédure et de justice qui s'en suivirent, pour quelques-unes d'entre elles, durent être acquittés avec l'argent du contribuable. Cette fois encore, c'est l'ex-SEMIB qui aurait dû payer le prix de vos frasques juridiques. Aujourd'hui, la SEMIB n'existe plus, car vous l'avez vendue à la société MESOLIA. La société MESOLIA c'est, comme chacun le sait, l'un des bailleurs sociaux de la ville de Bruges et c'est donc cette société qui a dû s'acquitter des frais de justice que vous avez occasionnés. Au final, ce sont les locataires des logements conventionnés de la ville qui paieront ces frais de justice ce qui, pour une commune dite de gauche, sera convenons-en, un comble. Madame le Maire, on ne muselle pas les élus et je dirais tout particulièrement ceux de l'opposition. La démocratie a cette exigence. Nous espérons, pour le bien de notre commune, que cette notion essentielle vous l'aurez enfin comprise. Enfin, pour finir, les élus du groupe « Un pour tous, tous pour Bruges », je sais que mes collègues du groupe d'opposition s'associent à cette démarche, suite à ce qui vient d'être dit, considèrent que les locataires de la société MESOLIA n'ont pas à payer ces frais de justice, car au final, c'est bien eux qui paieront. Nous vous demandons, Madame le Maire, de rembourser la société MESOLIA et cette fois-ci sur vos fonds propres. Ceci vous permettra cette fois-ci d'appliquer à la lettre cette fameuse transparence dont vous savez si bien prôner le bien-fondé lors de vos nombreuses interventions publiques. Je vous remercie ».

Madame le Maire rappelle à M. Bourg l'article 5 du règlement intérieur du conseil municipal. Elle souligne à M. Veissier qu'ils sont sur une question orale qui n'a pas été demandée. Elle indique à M. Veissier qu'il n'interviendra pas parce qu'elle va répondre à M. Bourg. Elle demande à M. Veissier d'attendre et suspend la séance durant 5 minutes.

– SUSPENSION DE SEANCE



Madame le Maire réouvre la séance et informe qu'elle a demandé aux services de faire réimprimer, pour chaque groupe, le règlement intérieur de leur assemblée. Elle souligne qu'ils y liront que les déclarations orales font l'objet d'une demande cinq jours avant et qu'il est rappelé également...

M. BOURG répond à Madame le Maire que c'est complètement faux. Il lui demande de lui faire la grâce de penser que le règlement intérieur ils le connaissent autant qu'elle.

Madame le Maire rappelle également qu'ils suivent les affaires qui sont inscrites à l'ordre du jour et que c'est tout. Elle déclare qu'elle ne veut pas un débat muselé, qu'elle veut un débat à condition qu'un débat soit organisé ce qui n'est pas le cas. Elle dit avoir tous les éléments de réponse pour M. Bourg, mais qu'elle ne les donnera pas parce que ce n'est pas à l'ordre du jour. Elle annonce qu'elle inscrira cette question au prochain Conseil Municipal parce que M. Bourg laisse penser qu'ils ont été condamnés parce qu'il n'y avait pas diffamation, mais qu'il sait très bien que la Cour a reconnu qu'il y avait diffamation : « Les propos incriminés comportant la dénonciation de comportements hautement déloyaux, voire illégaux, sont susceptibles de faire naître un sentiment de défiance et/ou de rejet au sein de l'opinion publique et à ce seul titre, de constituer une diffamation dont le caractère public, n'est en l'espèce pas discuté ». Elle déclare qu'elle ne va pas lire tout le jugement. Elle considère que, comme ils l'ont fait, il convient d'insister sur le contexte de la « publication de l'article litigieux, qui a été effectué dans l'espace du bulletin municipal obligatoirement réservé à l'opposition et plus, en application de l'article L 212127-1 du Code général des collectivités locales. Cet espace de publication est par sa nature même destiné à la polémique politique portant sur des opinions relatives au fonctionnement de la commune et vise à permettre une contribution au débat public, etc. Les élus n'appartenant pas à la majorité principale doivent pouvoir y disposer de la plus grande liberté de ton et le fait justificatif de leur bonne foi peut être admis à leur égard, sans être nécessairement subordonné à la présence, la mesure et l'objectivité dans l'expression de la pensée. Aussi, il y a lieu de considérer que pour contestable et sujet à polémique que puissent apparaître les agissements attribués à la SEMIB et à sa présidente, par ailleurs Maire de la commune. Les termes de l'article litigieux n'ont pas dépassé les limites autorisées par la libre expression des idées de la critique politique s'exerçant dans des conditions où la vivacité du ton ou de l'excès des termes peuvent être admis ».

Elle explique que le juge considère que, comme c'est dans un article politique d'une revue municipale, l'on peut dire n'importe quoi, qu'il n'y aura jamais diffamation.

M. BOURG répond que Madame le Maire a été déboutée et condamnée.

Madame le Maire indique qu'ils ont été condamnés au titre de l'article 700 du Code de procédure civil.

M. BOURG déclare qu'il souhaite que Madame le Maire paye sur ses fonds propres.

Madame le Maire lui propose de transmettre son intervention au secrétariat, que ce sera transcrit dans le compte-rendu de l'assemblée. Elle dit avoir pris bonne note que l'on peut dire n'importe quoi dans la Tribune politique, qu'il n'y a pas de problème.

M. SEGUINEAUD souhaite répondre.

Madame le Maire lui indique qu'il n'a pas la parole et que ce n'est pas une question qui est à l'ordre du jour qu'ils en reparleront la prochaine fois.

M. SEGUINEAUD répond que c'est elle qui a lancé le débat.

Madame le Maire rappelle que c'est M. Bourg. Elle demande à M. Segueaud d'arrêter qu'elle va lever la séance, car elle ne supporte plus ces comportements.

M. SEGUINEAUD déclare que la démocratie à Bruges c'est cela.

Madame le Maire pense que la démocratie c'est de poser une question orale dans les cinq jours pour qu'elle soit inscrite régulièrement à l'ordre du jour. Elle répète que ce n'est pas à l'ordre de jour et qu'ils vont passer maintenant au premier sujet à l'ordre du jour.

RAPPORT N° 2018.01.01 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2018

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312.1,

Vu le rapport annexé à la présente délibération précisant les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal,

DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2018

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'EMETTRE un avis favorable** à la dérogation au repos dominical pour les dimanches susmentionnés, au titre de l'année 2018.

M. VEISSIER dit « Madame le Maire, chers confrères. Nous avons pris connaissance du document de 11 pages intitulé « Rapport d'orientations budgétaires 2018 ». En préalable, nous souhaitons remercier quand même la première adjointe d'avoir donné des éléments complémentaires qui n'étaient pas dans ce document et cela avait été demandé lors de la commission préparatoire. Ce document présente le contexte économique et financier et rappelle que l'État, de 2014 à 2017, a diminué de 20 milliards d'euros ses concours aux collectivités locales. En 2018, la loi de finances a décidé de supprimer la taxe d'habitation dans un premier temps à hauteur de 80 %, voire plus récemment à hauteur de 100 %. Cette taxe représente un montant de 26 milliards d'euros au niveau national. Vous indiquez que ce dégrèvement sera progressivement pris en charge par l'État, 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020. Mais quelle sera la base de cette prise en charge ? S'agira-t-il du montant de la taxe d'habitation en 2018 ? L'incertitude demeure. Mais ce qui est certain, c'est que l'État entend peser sur les dépenses des collectivités locales qu'il juge trop excessives, et en particulier sur les dépenses de fonctionnement. Au moment où l'État entend réduire ses dépenses, afin de redresser les finances publiques, l'État ne laissera plus les collectivités locales continuer à dépenser chaque année toujours plus. Dans ce contexte, et je reprends



là vos termes inscrits dans le dernier paragraphe de la page 3 de ce rapport d'orientation budgétaire, la pérennité de sa prise en charge – il s'agit de la taxe d'habitation par l'État – ainsi que le devenir in fine de la taxe d'habitation sont porteurs d'importantes incertitudes pour les finances communales au cours des années à venir. Dans ce contexte chargé d'incertitudes, vous nous présentez un plan colossal d'investissement, 60,2 millions d'euros sur trois ans voire plus, si je m'en réfère au pourcentage que vous avez donné, à savoir indiquer que l'autofinancement 62 % représente 43 millions d'euros. Donc j'arriverai, en faisant un calcul rapide, à un plan de 69,4 millions d'euros. Donc je le redis. Dans ce contexte chargé d'incertitude, vous nous présentez un plan colossal d'investissement de 60 ou 69 millions d'euros sur trois ans. Jamais la commune de Bruges n'a autant investi. En moyenne, les investissements réalisés chaque année, s'élevaient à 4 millions d'euros par an, alors que le contexte était bien moins porteur d'incertitudes quant aux recettes communales dont le dynamisme ne s'est jamais démenti depuis 7 ans. Ainsi, alors que tous les Maires présentent des orientations budgétaires marquées par une grande prudence du fait de ces incertitudes, à Bruges c'est l'euphorie avec une volonté de dépenser sans compter 60 millions voire 69 millions en trois ans. Mais voyons dans le détail. Tout d'abord, rien n'est prévu pour les jeunes enfants. Pas de nouvelle crèche. Avant votre arrivée, Bruges était la ville la mieux équipée de la Gironde. Les temps ont bien changé. Quel est votre politique pour les assistantes maternelles ? Ce rapport n'en parle même pas. Le message est clair envers les jeunes parents : débrouillez-vous tous seuls. Deuxième sujet absent de ce plan, celui de la sécurité. La population augmente, le nombre des délits et des cambriolages explose, en particulier durant l'été 2017 et vous ne prévoyez rien. Pas d'effectif supplémentaire accompagné des investissements nécessaires véhicules, matériel, équipement. La sécurité est totalement absente de votre PPI. Vous avez enfin inscrit la réhabilitation des deux écoles du centre par la construction d'une nouvelle école et la réhabilitation du restaurant du Carrosse. Il était plus que temps. Après avoir déforesté plus de 10 hectares de bois dans le quartier d'Ausone, vous consacrez un budget pour le petit parc Ausone comme pour vous faire excuser d'avoir abattu autant d'arbres au cœur de Bruges. Mais deux dépenses interpellent. Il s'agit de la ludo-médiathèque et du stade nautique, car chacun sait que la commune voisine, Le Bouscat dispose déjà de ces installations. Alors dans un contexte d'importante incertitude, ce sont vos propos, c'est d'ailleurs mentionné dans ce rapport. Pourquoi vouloir réaliser des investissements aussi coûteux en coût d'investissement, mais surtout en coût de fonctionnement ? A priori, 12 salariés pour la ludo-médiathèque et 15 salariés pour le stade nautique. Si ces chiffres sont erronés, donnez-nous les bons chiffres afin que nous puissions rectifier ces nombres. De nombreux Brugeais sont déjà inscrits à la ludo-médiathèque de la commune du Bouscat. D'autres se rendent à la piscine du Bouscat, dont des scolaires. Pourquoi vouloir une ludo-médiathèque à Bruges alors que les accès au savoir se répandent dans les territoires, au rythme des équipements de l'internet haut débit ? Pourquoi ne pas envisager une extension de l'actuelle piscine du Bouscat et mutualiser les frais d'investissement et surtout la charge de fonctionnement et d'entretien avec la commune voisine au prorata de leur utilisation ou de la population des deux communes ? Une telle mutualisation ferait faire des économies aux deux communes et à ses habitants, car si vous disposez aujourd'hui d'une vraie cagnotte pour investir après avoir vendu une partie du patrimoine de la commune, la SEMIB pour 34 millions d'euros, vous n'avez aucune certitude, je dis bien aucune certitude quant aux recettes fiscales à venir. Ne rêvons pas. L'État n'entend plus laisser les communes dépenser sans compter. Le tour de vis est annoncé et tous les Français, tous les Brugeais le savent.



Oui mes propos sont trop sages, trop empreints de ces incertitudes, car, que va-t-il advenir de cette taxe d'habitation qui chaque année, nourrissait toujours plus les recettes de la commune de Bruges. En son absence, au moment de l'ouverture de la ludo-médiathèque et du stade nautique, la compensation financière de l'État sera déjà figée définitivement, alors que les dépenses de fonctionnement de ces deux équipements et les dépenses d'entretien apparaîtront. Que ferez-vous avec des recettes stables et des dépenses en hausse ? Un déficit structurel apparaîtra. Oui, le stade nautique sera déficitaire et permettez-moi de faire parler une autre structure. J'ai trouvé dans Sud Ouest ce jour, jeudi 8 février, un article intitulé « Les piscines boivent le bouillon ». Alors je lis : Aucune des 100 piscines et centres aquatiques vérifiés n'équilibrent recettes et dépenses. 640 000 euros de déficit par an et par équipement en moyenne. Mission de service public oblige, les tarifs pratiqués ne peuvent être en phase avec les coûts de construction et d'exploitation. Selon la Cour des Comptes, ce sont des chiffres de la Cour des Comptes. Cela n'est pas l'opposition qui vous dit qu'une piscine c'est déficitaire, c'est la Cour des Comptes qui le dit. 100 piscines vérifiées, 640 000 euros de déficit en moyenne. Selon la Cour des Comptes disais-je, mieux adapter les horaires aux besoins d'ouverture du public ne suffira pas à colmater les voies d'eau. Il devient urgent de transférer ces installations aux intercommunalités, les usagers étant souvent extérieurs à la commune d'accueil ». C'est le hasard, mais je vois que la Cour des Comptes fait preuve de la même prudence que votre opposition. Dites clairement aux Brugeais que vous engagez l'avenir de la commune sans aucune incertitude. Ne leur cachez pas Madame le Maire ! Il est vrai qu'après 2020, cela ne sera peut-être plus votre problème. La philosophie de votre plan est donc très claire, un axe principal de communication. Il s'agit Madame, pour vous d'annoncer aux Brugeais des investissements de loisirs. Il est toujours plaisant d'annoncer ce type d'investissements. En termes d'image, c'est très positif et Dieu sait que l'image c'est important. Chacun sait que vous aimez beaucoup communiquer, sauf aux élus de l'opposition.

Un deuxième axe totalement caché, dans ce contexte d'incertitude, une vraie réalité que vous cachez, celle de faire supporter aux générations futures la charge des dépenses de personnel et de fonctionnement découlant de ces deux investissements pharaoniques. Madame, la période des trente glorieuses est dépassée. Il n'est plus d'actualité que des Maires fanfaronnent en présentant des budgets colossaux d'investissement. Aujourd'hui il faut savoir partager les investissements afin de réduire la charge des dépenses courantes. Notre position est très claire. Nous avons soutenu sans réserve la mutualisation dans le cadre de Bordeaux métropole afin de faire des économies d'échelles. Aujourd'hui, dans ce contexte d'incertitude, nous ne pouvons que déplorer que soient inscrites, dans ce plan pluriannuel d'investissement, d'importantes dépenses d'investissement notamment la ludo-médiathèque et le stade nautique, qu'il aurait fallu absolument mutualiser ».

Madame le Maire remercie M. Veissier et demande s'il y a d'autres prises de parole. Elle souhaite laisser tout le monde s'exprimer et répondre ensuite.

M. SEGUINEAUD s'adresse à Madame le Maire, à Mme l'Adjointe aux finances et à ses collègues en informant, qu'avant de donner leur vision du rapport d'orientation budgétaire, il aurait une petite remarque à faire qui est la suivante :

Le mercredi 24 janvier 2018 à 11h43, il est arrivé dans les services e-juridique@mairie-bruges, une instruction sur les débats d'orientations budgétaires de la Préfecture avec pour



objet « Urgent : instructions sur les débats d'orientations budgétaires ». Il souligne que c'était à l'attention de Madame le Maire, Monsieur le Président d'EPCI, etc.

« Bonjour. L'obligation de la mise en place d'un débat d'orientation budgétaire incombe aux collectivités qui relèvent des articles L.2312, à savoir les communes de plus de 3 500 habitants, les EPCI, etc. La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018, de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit de nouvelles règles en la matière. Donc à l'occasion des débats sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales, présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement, l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dettes, ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. Ces règles sont à effet immédiat, mais ne sont pas rétroactives. Aussi, si votre collectivité a déjà présenté au DOB 2018, elle n'est pas tenue à le recommencer ».

Il indique que leur interprétation, mais ils vont le faire vérifier, c'est que cela concerne 2018-2022 et que sur le rapport d'orientations budgétaires on leur parle de 2018 et que l'on occulte 2019, 2020, 2021 et 2022. Il souligne qu'ils vont vérifier si ce rapport d'orientations budgétaires cale bien à cette directive qui a été reçue le mercredi 24 janvier.

Il déclare qu'à l'occasion du rapport sur le débat d'orientations budgétaires de la commune, il ne reviendra que sommairement sur le contexte économique financier international et national. Il souligne que, comme eux, ils constatent, au plan national, une reprise économique, mais qui malheureusement ne profite pas ou que très peu aux chômeurs et ce toutes catégories confondues. Il dit que le déficit public, d'après les échos, doit s'améliorer l'an prochain ce qui n'est pas le cas du solde budgétaire de l'État seul qui lui va passer au-dessus des 80 milliards d'euros contre 69 milliards d'euros en 2016.

Il ajoute que le retour de la croissance va accélérer la réduction des déficits, que celle-ci va passer de - 2,9 % en 2017 à - 2,6 % en 2018. Il rappelle que le Gouvernement va couper pour plus de 10 milliards d'euros, que cela a été dit, d'impôts provenant en grande partie de la taxe d'habitation, que cela promet de répercuter l'intégralité des pertes que cela va entraîner sur les collectivités locales dans les communes. Il se demande s'ils doivent prendre la parole de l'État comme une vérité, qu'ils verront bien le moment venu, en espérant que oui, car ils le voient dans ce rapport que la taxe d'habitation est une ressource importante dans les recettes de la commune. Ce qui les intéresse c'est en tout ce qui se passe et qui va se passer à Bruges, au niveau des finances en 2018 et dans les années à venir. Il déclare qu'au fil de leur développement, ils vont faire des propositions et qu'il espère que ces propositions seront entendues, qu'elles apporteront discussion au débat puisqu'ils sont dans un débat. Il souligne que concernant la fiscalité, en page 4 du rapport, ils essayent de faire croire, que du fait qu'ils ont modifié la politique d'urbanisation sur la ville à la baisse, ceci entraîne par voie de conséquence, des recettes de fiscalité directe moins importantes. Il trouve que c'est ou de la mauvaise foi ou de la désinformation. Il indique que depuis que Madame le Maire est aux commandes de la commune, elle ne fera croire à personne, sauf à vouloir s'en persuader elle-même, que sa politique d'urbanisation ne s'est pas développée. Bien au contraire, il constate que partout dans la commune, dans chaque quartier, ont

poussé des résidences. Il rappelle les 2 300 logements supplémentaires qui ont vu le jour depuis maintenant bientôt 7 ans qu'elle est Maire.

En première proposition, ils demandent à Madame le Maire de ne plus signer de permis de construire concernant les constructions d'habitations collectives. Il souligne qu'il est écrit dans ce rapport, en bas de la page 4, que vous n'augmenterez pas les taux d'impôts en 2018. Il rappelle que Bruges est une des villes les plus imposées de la métropole. Il indique qu'en cumulant les deux taxes, ils sont sur le podium des villes les plus imposées puisqu'ils sont à la troisième place sur les 28 communes de la métropole. Il précise que de jeunes couples ne peuvent plus payer leur taxe d'habitation et qu'ils sont obligés de quitter la commune. Il souligne que ce n'est pas de la désinformation, que c'est ce qu'ils entendent quand ils vont à leur rencontre et que c'est ce qu'ils disent. Il dit être sûr qu'ici, dans cette enceinte, pour certains ce sont des propos qu'ils ont déjà entendus. Il dit être d'accord si elle ne veut pas bouger les bases.

Il suggère, en deuxième proposition, que Madame le Maire soit moins ambitieuse. Il demande de faire varier les abattements afin de faire baisser la pression fiscale, que Madame le Maire a les moyens de le faire. Il dit penser aux jeunes couples, aux handicapés, qui dans de nombreuses villes, bénéficient d'abattements afin d'alléger leurs charges fiscales et il demande ce qu'attend Madame le Maire à Bruges.

Il ajoute qu'en regardant de près le tableau page 5, sur la fiscalité directe locale, il n'est pas tenu compte de 2013, mais que pour 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, ce sont plus de 16 % d'augmentation de recettes ce qui prouve bien que l'urbanisme à Bruges est un domaine vivant et florissant.

Concernant la fiscalité indirecte, il souligne que la taxe additionnelle au droit de mutation, taxe que tout acquéreur d'un bien immobilier doit payer au moment de son acquisition, qui est de 1,2 % de la valeur du bien, qui tombe dans les caisses de la commune. Il se demande quels renseignements ils doivent tirer du tableau qui est présenté page 5, sinon de noter qu'en 2013, ces taxes ont permis de faire rentrer une somme importante dans les caisses de la commune ce qui a été très certainement, à l'époque, bien utile. Il constate qu'en 2014 et 2015, toujours sur le même tableau, ils constatent une baisse de ces recettes et qu'en 2015 les chantiers vont bon train dans la commune, qu'ils voient partout des chantiers et que les acquéreurs achètent leur bien en 2016 d'où les 30 % d'augmentation de recettes que l'on trouve sur ces droits de mutation.

Il ajoute qu'en 2017, l'inflation aux constructions se poursuit ce qui vaut encore une augmentation des recettes de ces droits de mutation. Il note qu'en 2018, les prévisions semblent comme enchantement à la baisse, comme si Madame le Maire voulait faire passer un petit message, qu'elle va baisser les autorisations de permis de construire. Il propose à Madame le Maire un rendez-vous l'année prochaine, à la même époque et qu'ils verront bien si les 800 000 euros, qui est le chiffre annoncé, sera bien respecté. Il dit en douter et que dans tous les cas, quand il n'y aura plus de terrain constructible sur Bruges, les recettes diminueront de fait.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement sur le tableau en page 6, il est indiqué qu'il y a une nette augmentation des dépenses. 2015 stagnation, 2016 et 2017 une baisse et



2018, le poste de fonctionnement augmente de 500 000 euros. Il demande quelles en sont les raisons.

Concernant les dépenses de personnel, dans les deux tableaux qui sont présentés, il dit voir qu'en 2016, la commune avait 286 agents et en 2017 285, ce qui fait - 1, ce qui devrait a minima faire une diminution des charges de personnel. Il souligne que Madame l'Adjointe a répondu en partie à la question tout à l'heure. Il note qu'en 2017, alors qu'il y a un agent en moins, il y a 480 000 euros de charges supplémentaires.

Il accepte que deux postes supplémentaires aient été notés, mais que pour porter cela à hauteur de 480 000 euros, un demi-million d'euros, c'est quand même un petit peu gros. Il s'interroge comment les moins se transforment en plus. Il demande à Madame l'Adjointe aux finances de leur donner l'explication.

Il constate que la proposition pour 2018 est une augmentation sur les frais de personnel de 293 000 euros et demande à quoi cela correspond.

Il note qu'en page 8, il est annoncé que la ville en 2018 consacrera aux secteurs associatifs, ainsi qu'au CCAS, un budget équivalent à celui de 2017. Il constate qu'en page 2, le tableau qui est proposé montre qu'en 2018 l'inflation se situera bon an mal an, aux environs de 1,5 %.

En troisième proposition, il dit proposer de ce fait, de prévoir au budget 2018, une augmentation au moins équivalente à savoir 1,5 %, c'est-à-dire le taux de l'inflation, afin que les associations ne voient pas leur budget diminuer sous l'effet ciseau, dotation équivalente, inflation pénalisante, la commune possédant les moyens de le faire.

En ce qui concerne la dette, ils sont informés que la ville ne détient aucun emprunt à risque, ce dont l'opposition se réjouit, car ce n'est pas le cas dans toutes les communes. Il trouve que l'on ne peut que féliciter les Maires successifs, les prédécesseurs, qui ont su être prudents en ce domaine.

Concernant la capacité d'autofinancement, il déclare que la CAF nette diminue régulièrement depuis 2013, pour se porter en 2018 à 1 300 000 euros. Il trouve toutefois que cette somme reste un bon chiffre quand on sait que de nombreuses communes ne possèdent aucune possibilité d'autofinancement.

Il ajoute qu'en page 9 figure une information qu'à partir de 2019, la ville va faire des emprunts pour financer des investissements. Là, il dit rejoindre les propos de son collègue. Il pense que c'est une erreur de texte ou de retranscription. Il espère qu'ils ne vont pas emprunter alors qu'ils détiennent un trésor de guerre de 34 millions d'euros suite à la vente de la SEMIB. Il se demande si la folie des grandeurs aurait frappé à Bruges. Il annonce que son groupe s'opposera à toute souscription de crédit supplémentaire qui impliquerait, à long terme, une augmentation des taxes à faire supporter par le contribuable Brugeais.

De plus, il rappelle les propos de campagne où Madame le Maire disait que tout projet annoncé serait financé.

Leur quatrième proposition est de demander de ne pas avoir recours à l'emprunt jusqu'à la fin de ce mandat.



En ce qui concerne les investissements, il rappelle les propos de campagne de Madame le Maire « Chaque projet que nous présenterons aux Brugeais est déjà financé. Notre ville dispose désormais de ressources pour financer les projets que nous présentons ». Il indique que Madame le Maire a dû vendre la SEMIB pour financer sa liste à la Prévert d'investissements et que cela n'avait pas été annoncé dans son programme de campagne.

Concernant le stade nautique, il note que le financement sera trouvé pour sa construction, que cela ne fait aucun doute. Par contre, il dit rejoindre complètement son collègue, qu'ils maintiennent que son fonctionnement sera trop important pour les finances de leur seule ville, sur du court terme, mais surtout sur du moyen et long terme.

La cinquième proposition consiste à attirer l'attention sur le fait que cette opération ne doit pas être supportée par la seule ville de Bruges pour le fonctionnement. Il propose une cogestion qui sera nécessaire, si elle va au bout de ce projet, avec un ratio proportionnel au nombre d'habitants des communes qui seront appelés à y participer.

En ce qui concerne la création d'un cinquième groupe scolaire, il a été fait part de ce projet, le 1^{er} février 2018, à l'espace Treulon, aux enseignants, à l'occasion de la rencontre annuelle avec ceux-ci. Il dit y avoir été ce soir-là, lui qui ne va nulle part, à aucune rencontre. Il dit avoir été surpris quand dans son discours, Madame le Maire a dit qu'elle recherchait un terrain situé, pas trop cher, suffisamment grand, afin d'accueillir un tel établissement c'est-à-dire la création de ce cinquième groupe scolaire. Il cite Madame le Maire « Mes prédécesseurs n'ont pas été très visionnaires. Ils auraient dû anticiper sur l'achat d'un terrain, car maintenant le terrain à Bruges est devenu très cher. On ne va pas faire d'économie ». Il constate que cela va faire 7 ans que Madame le Maire est aux commandes de cette commune et que ce qu'elle reproche publiquement à ses prédécesseurs, elle peut se l'appliquer. Il demande pourquoi il y a 7 ans, elle n'a pas anticipé elle-même et acheté ces terrains qu'aujourd'hui elle recherche. Il trouve que c'est une réalité, qu'il y a 7 ans, le prix n'était pas ce qu'il est aujourd'hui. Il demande à Madame le Maire de ne pas le couper.

Il s'interroge pourquoi elle n'a pas acheté les terrains en mitoyenneté de l'école Jacques Prévert, ce qui avait d'ailleurs été envisagé par ailleurs, discuté avec les parents d'élèves. Il ajoute que cela aurait permis d'agrandir, si besoin, cette école qui est bien utile dans un secteur où se multiplient, là encore une fois de plus, les constructions sur Bruges.

Il dit avoir essayé d'être objectif, de faire des propositions utiles pour la collectivité locale et voilà leur vision du groupe « Un pour Tous, Tous pour Bruges » de ce rapport d'orientations budgétaires qu'ils mettent au débat.

Madame le Maire remercie et dit qu'elle va répondre assez généralement et globalement et qu'après elle laissera bien sûr ses collègues répondre de façon plus précise sur certains sujets qui ont été évoqués. Elle note, selon la connotation des deux interventions, que la majorité ne serait pas prudente compte tenu des incertitudes, qu'ils feraient un peu n'importe quoi, imaginer des investissements extraordinaires qui généreraient des dépenses de fonctionnement qui ne seraient pas tenables pour notre commune.

Elle souhaite rappeler, comme l'a dit M. Segueaud, que cela fait 7 ans qu'ils sont aux affaires. Elle accepte que, quand ils sont arrivés aux affaires il y a 7 ans, ils auraient été contents d'avoir de quoi investir et acheter du foncier. Elle rappelle qu'en décembre 2010,



quand leur équipe est arrivée aux affaires, la ville était très endettée .Elle souligne que la Cour des Comptes l'a dit : la DR FIP est venue faire un audit. Cela ne dit rien à M. Bourg, mais qu'en décembre 2010, elle a emprunté 600 000 euros pour payer les salaires de décembre du personnel municipal. Elle répète que la situation était catastrophique, que le taux d'évolution des dépenses en 2010 était de plus de 10,5 %, alors qu'après, ils ont, depuis 7 ans, restreint énormément pour supprimer cet effet ciseau. Elle déclare qu'il y avait un endettement qui était largement au-dessus des taux autorisés et que c'est d'ailleurs pour cela que la Cour régionale des Comptes était venue. Elle précise que tous les marqueurs, tous les indicateurs du budget étaient au rouge. Elle note qu'on leur reproche de ne pas être prudents, mais dit croire qu'au contraire, ils sont extrêmement prudents et qu'ils ont rétabli les finances de cette commune en maîtrisant l'évolution des dépenses malgré de gros chantiers.

Elle rappelle qu'ils ont fait la réforme des rythmes scolaires, qu'ils ont créé des équipements nouveaux, qu'ils ont également aussi sacrément conforté le statut de certains personnels qui étaient quand même très précaires, des horaires de coupures, des contractuels dans tous les sens avec des horaires partiels. Elle indique que tout cela a aussi un coût, mais que c'est un coût assumé parce qu'effectivement, quand ils ont des collaborateurs, ils leur proposent aussi des conditions de rémunérations et des statuts décents.

Deuxième choses : c'est vrai, qu'ils ont une incertitude sur la taxe d'habitation et sa compensation. En ce qui concerne la loi de finances de 2018, jusqu'en 2020 ils ont effectivement une compensation, mais qu'ils ne savent pas à quel niveau. Elle précise que l'association des Maires de France et les collectivités territoriales, sont extrêmement mobilisées sur ce dossier et que ce qui s'annonce aujourd'hui c'est une réforme en effet de la fiscalité locale. Elle informe que le Président l'a annoncé et que le chantier va démarrer. Elle dit ne pas être devin, qu'elle ne sait pas, mais que ce qu'elle sait aujourd'hui c'est qu'ils ont une situation saine et des investissements à faire. Elle accepte qu'en effet, bien sûr, quand ils peuvent partager ces investissements, ils le font.

Elle ajoute que pour parler de l'aspect un peu visionnaire de leur gestion quand même, ils ont beaucoup entendu l'opposition quand ils ont proposé de vendre la SEMIB. Elle dit qu'ils voyaient bien arriver les évolutions législatives qui allaient mettre des pressions importantes sur les bailleurs sociaux. Elle déclare que c'est tellement vrai que, quand ils ont vendu la SEMIB, à ce prix-là, une loi est sortie deux ans après par laquelle il est imposé aux bailleurs sociaux, des réductions de loyers à tous les locataires qui relèvent de l'APL. Elle explique que MESOLIA est un énorme groupe derrière, le groupe ARCADE, que ce bailleur social fait tous les ans 12 millions d'euros de bénéfice, intégralement réemployé sur de l'investissement ou de l'amélioration des immeubles existants. Elle précise que rien que pour MESOLIA, qui heureusement a le groupe ARCADE derrière, ce sont 8 millions d'euros en moins qui vont disparaître du fait des mesures gouvernementales. Elle croit qu'il n'y a pas beaucoup de gens qui le savent, mais qu'il faut l'entendre. Cela signifie qu'il n'y aura plus que 4 millions pour construire de nouveaux logements alors qu'on leur demande d'en construire encore plus. Elle dit ne pas savoir où ils vont chercher l'argent, mais peut-être par des boîtes privées, qui feront du logement social, et également pour entretenir le patrimoine existant. Elle indique une deuxième information, que sur 540 établissements de logement social en France, en 2018, 200 seront en faillite. Elle dit avoir fait les calculs sur le dernier budget de la SEMIB, que si cette dernière avait existé en 2018, elle aurait été mise en faillite



parce qu'elle n'aurait pas eu les moyens de supporter la baisse des loyers telle qu'elle est imposée. Elle précise que c'est cela la réalité. Elle déclare que si la ville avait encore ses parts de la SEMIB, ils auraient dû la céder en toute urgence et qu'ils auraient été bienheureux d'avoir uniquement le prix des actions nominales qui représentaient non pas les 34 900 000 euros, mais 2 000 000 d'euros. C'est cela la réalité. Elle trouve que M. BOURG peut toujours discuter avec son voisin, mais que c'est cela la réalité.

Elle trouve que tout cela est important, qu'il faut quand même l'expliquer. Elle pense que s'ils étaient aux affaires il y a deux ans, aujourd'hui ils se retrouveraient avec un budget bien plus compliqué.

Elle déclare que ce sont des faits qui sont vérifiables et des faits qui sont avérés. Elle constate que le monde du logement social en France est vraiment très, très remonté et que c'est parce qu'il y a effectivement beaucoup, beaucoup d'inquiétude dans ce secteur. Elle dit qu'heureusement qu'ils ont vendu leurs parts de la SEMIB, que cela était vraiment de bonne gestion. Elle informe qu'elle va laisser Isabelle répondre sur les questions budgétaires.

Elle souhaite juste parler des droits de mutation par exemple. Elle souligne à M. Segueineaud que les droits de mutation ce ne sont pas seulement des logements neufs, que si l'on vend sa maison qui est ancienne, il y a des droits de mutation. Elle trouve que dans son exposé, M. Segueineaud corrèle les droits de mutation aux nouveaux logements, que ce n'est pas cela. Elle répète que si son voisin vend sa maison, il y a des droits de mutation, que si un an après le preneur revend sa maison avec des plus-values, il y a des droits de mutation. Elle indique que, comme aujourd'hui, le prix du foncier sur toute la métropole bordelaise explose, les gens s'amuse comme cela à acheter et à revendre deux ans après.

Elle revient juste sur la piscine et le cinquième groupe scolaire. En ce qui concerne la piscine, elle rappelle que dans le programme de 2014, ils avaient effectivement annoncé qu'ils allaient étudier la possibilité de faire une piscine, qu'elle n'était pas financée dans le plan de financement qu'ils avaient. Elle dit qu'elle est d'accord avec eux, que bien sûr une piscine doit être intercommunale. Elle souligne que l'extrait du rapport de la Cour des Comptes que M. Veissier a cité, c'est une étude sur les équipements nautiques. Elle souligne que sur la carte, très curieusement, ils sont plutôt restés au nord de la France. Elle dit imaginer que la réalité est vraie partout. Elle accepte qu'une piscine soit un équipement public, comme une école, comme une salle de sports. Elle indique que c'est déficitaire par nature, que c'est du service public, qu'ils le citent eux-mêmes en qualifiant ces équipements de services publics. Elle explique que ce que dit ni plus ni moins la Cour des Comptes, c'est qu'en effet, ces équipements de services publics doivent être au-delà du périmètre de la commune. Elle dit travailler à cela depuis trois ans et annonce que la commune de Bordeaux leur a fait savoir qu'elle était désormais partie prenante dans la construction de cet équipement nautique. Elle précise avoir eu le courrier de M. JUPPÉ très récemment. Elle informe qu'il y avait des pourparlers, mais que rien n'était fait, parce qu'ils savent très bien que Bordeaux a d'autres problèmes aussi avec d'autres piscines, mais qu'en l'occurrence ils travaillent avec eux. Elle indique qu'aujourd'hui ils en sont à l'étude d'AMO, qu'ils ont en train d'intégrer les besoins de Bruges, les besoins de Bordeaux et qu'ils sont en train de voir ce que cela représentera en investissement et en fonctionnement. Elle précise qu'évidemment il faudra une participation des deux communes aux frais de fonctionnement. Elle ajoute qu'ils verront d'ici là, comme cela démarre en 2020, ils ont le temps de voir comment les choses



vont évoluer. Elle confirme qu'elle reste prudente car si on leur baisse 20 % de leurs budgets, ce sera difficile. Elle espère que ce ne sera pas le cas, parce que si l'État empêche les communes d'investir, elle ne sait pas qui investira demain.

En ce qui concerne le cinquième groupe scolaire, elle confirme à M. Segueaud que ses prédécesseurs n'ont pas, à l'époque, jugé utile de faire des préemptions, d'acheter des terrains qui ne valaient rien il y a 20 ans à Bruges. Elle précise que maintenant cela vaut très cher.

Elle indique que M. Manaud a eu justement l'intelligence de créer la SEMIB à l'époque parce que personne ne voulait venir construire à Bruges. Elle explique que c'est pour cela que la SEMIB a été créée. Elle constate qu'aujourd'hui ils se retrouvent en effet avec un besoin d'un cinquième groupe scolaire. Elle explique qu'il y a plusieurs implantations possibles, très peu sur des fonciers publics. Elle déclare qu'ils vont bien entendu privilégier cette piste s'ils peuvent le faire, mais que peut-être, s'ils ne peuvent pas le faire, il faudra en effet acheter un terrain au prix qu'ils connaissent aujourd'hui dans Bruges. Elle dit le regretter infiniment, mais que c'est comme cela, qu'ils font les études.

Pour le reste, elle souhaite simplement dire, puisqu'il a été évoqué la prudence, que l'équipe précédente était leurs amis, elle leur rappelle à tous qu'ils avaient dans leurs équipes des gens qui ont siégé avec eux. Elle dit que le BEA, c'est 4,5 % d'augmentation cette année. Elle indique que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes l'avait aussi souligné, en 2011 et qu'ils ont fait trois pages sur le BEA. Elle pense que M. BOURG était dans l'opposition déjà à l'époque et qu'ils étaient ensemble. Elle précise que ce BEA plombe le budget de 1 750 000 euros en fonctionnement. Elle dit avoir calculé en travaillant avec Isabelle sur le DOB, que cela représente encore 22 ans à attendre et que tous les ans cela va augmenter, avec des taux qui étaient à 4,5 %. Elle ajoute qu'ils ne peuvent pas revenir en arrière et que c'est bien dommage. Aujourd'hui, elle dit entendre effectivement qu'ils essayent de faire au mieux avec les moyens dont ils disposent qu'ils ne sont pas des gens complètement loufoques, complètement insensés. Elle souligne qu'ils évaluent les besoins, qu'ils font des prospectives, qu'ils les anticipent. Elle confirme qu'en effet, en fonction des moyens budgétaires dont ils disposent, ils adapteront ou non leurs politiques publiques. Elle précise que des fois ce sont des arbitrages qui ne sont pas faciles à faire parce que l'on ne peut pas tout financer.

Elle ajoute juste un petit mot sur les crèches. Elle confirme que c'est un équipement public qui leur tient à cœur, les crèches. Elle informe qu'elles avaient prévu, avec Emmanuelle LAMARQUE, une crèche de 30 places sur le secteur Ausone, que d'ailleurs le local est toujours vacant, qu'ils cherchent toujours. Elle déclare que la CAF a fait une étude sur Bruges, l'été dernier, en juin 2017. Elle informe qu'ils sont à 107 % de taux de réponse. Elle précise que ce ne sont pas que les structures publiques, mais aussi les assistantes maternelles privées, MAM, micro-crèches, etc. Pour autant, elle ajoute que la CAF ne veut pas financer à Bruges une crèche supplémentaire. Elle indique qu'elle était prête à faire un effort parce qu'ils ont beaucoup insisté sur 20 berceaux. Elle précise que 20 berceaux, aucun organisme ne veut le faire parce que ce n'est pas un seuil de rentabilité d'une crèche, qu'il faut 30 berceaux pour que ce soit au moins équilibré. Elle déclare qu'ils en sont là, mais qu'ils continuent, avec Emmanuelle Lamarque, à travailler là-dessus parce que oui, ils veulent encourager les structures de crèches, toutes les structures possibles et imaginables,



des micro-crèches, des MAM, etc. Elle confirme qu'ils continueront à le faire et qu'ils peuvent être rassurés, qu'il n'y a pas de souci là-dessus. Elle propose de laisser la parole à sa collègue qui va répondre plus précisément sur un certain nombre de sujets et ensuite elle donnera la parole à qui voudra.

Mme DESBORDES indique que, concernant l'impact du contexte national, pour répondre à M. Veissier, et les actions du Gouvernement Macron, et l'impact sur les dépenses de fonctionnement des collectivités, il ne leur a pas échappé que depuis 2010, c'est leur préoccupation. Elle déclare qu'ils sont dans une gestion financière prudente, saine, qu'en 2010 les dépenses de fonctionnement par rapport à 2009 étaient de 10,5 % d'augmentation et qu'en 2018, c'est 2,5 %.

Elle ajoute que concernant la sécurité, l'opposition dit que la délinquance explose, qu'ils ont peut-être des chiffres. Elle informe qu'ils ont des mouvements au sein de la police municipale et qu'ils recrutent et remplacent tous les postes vacants qu'ils vont avoir dans les prochains mois à la police municipale. Elle ajoute qu'ils restent avec un taux d'encadrement et un taux de policiers municipaux au nombre d'habitants qui est le plus important de la métropole.

Concernant la ludo-médiathèque et les ressources humaines, elle indique que cela va lui permettre du coup de faire un focus sur les ressources humaines et de répondre aussi à M. Segueinaud parce qu'elle pense qu'il ne l'a pas bien écoutée tout à l'heure ou qu'elle n'a pas été claire et qu'il n'a pas compris. Pour la ludo-médiathèque, elle explique que c'est la même logique que la piscine. Elle indique que c'est un service public, que l'on n'est pas dans une logique de rendement. Elle confirme que la ludo-médiathèque, pour fonctionner, il lui faudra des agents. Elle dit répondre à M. Veissier.

Madame le Maire demande que l'on respecte les prises de parole de chacun.

Mme DESBORDES répète qu'elle fait une réponse globale. Elle ajoute que concernant la ludo-médiathèque, le nombre d'agents, soit 12 aujourd'hui, a été discuté en comité technique et ils savent très bien qu'ils sont en train de structurer. Elle précise que le projet étant retenu, ils ont maintenant une meilleure idée de la configuration des locaux et que forcément, le nombre d'agents dépendra aussi de la configuration des locaux et du projet.

Elle rappelle qu'ils recrutent la responsable de la ludo-médiathèque qui devrait arriver dans les prochaines semaines et qu'ils vont construire le projet avec elle et l'organisation nécessaire. Elle pense que, comme ils siègent en comité technique, ils pourront en rediscuter à ce moment-là.

Globalement sur les ressources humaines, elle déclare que ce n'est pas simplement une règle arithmétique, que ce n'est pas juste parce que l'on a un agent de moins que l'on doit se retrouver avec une diminution et qu'en plus ils le savent que tous les ans il y a un glissement vieillesse technicité. Elle rappelle que globalement, sur l'ensemble du personnel, il y a une évolution de carrière qui a un impact sur la masse salariale. Elle souligne qu'ils savent que l'an dernier il y a eu deux augmentations successives du point d'indice, que ces augmentations n'ont pas été répercutées sur l'entière année et que par contre, en 2018 cela sera sur une année complète. Elle précise que c'est une augmentation par rapport à l'année dernière. Elle rappelle qu'ils savent, que cela a été voté en Conseil Municipal et approuvé en



comité technique, que l'an dernier ont été recrutés un chef de service restauration en cours d'année, à mi-année, un chef de service scolaire et une responsable de la vie associative culture et sports.

Elle souligne que ces recrutements 2017 vont être cette année sur l'année complète, donc cela fera une augmentation de charges, plus une ouverture de classe maternelle à la rentrée 2017, qui va avoir un impact sur l'entière année en 2018, plus une nouvelle ouverture à la rentrée 2018, avec la création à chaque fois d'un poste d'ATSEM. Elle dit avoir oublié la ludo-médiathèque puisqu'en en 2018, l'arrivée de la responsable de la ludo-médiathèque pour préparer toute l'organisation, le référencement du fonds documentaire, etc. plus deux postes en fin d'année, au dernier trimestre, qui constitueront les premiers agents de la ludo-médiathèque.

Concernant le maintien de la fiscalité, elle constate que M. Segueaud propose de faire varier les abattements. Elle indique qu'il y a quelque chose qu'elle ne comprend pas bien. Elle dit en avoir parlé, que M. Veissier en a parlé, que la taxe d'habitation d'ici 2020 est vouée à disparaître. Elle se demande en quoi faire varier ou proposer de nouveaux abattements sur la taxe d'habitation, à part, mais elle imagine que ce n'est pas le cas, une volonté électoraliste, aura un impact. Elle pense que cela n'aura aucun impact sur les Brugeais puisque déjà aujourd'hui 50 % des Brugeais sont soit exonérés de la taxe d'habitation, soit ont déjà des abattements et à terme, en 2020, il n'en restera plus beaucoup qui payeront la taxe d'habitation. Elle dit qu'elle n'arrive pas bien à comprendre en quoi cela pourra avoir un impact sur les familles Brugeaises au-delà du contexte national. Par contre, elle signale que cela va diminuer, dans une moindre mesure, les recettes. Elle demande, s'ils diminuent les recettes, ce qu'ils proposent comme diminution de services ou comme pistes d'économies.

Elle confirme qu'ils ont dit en 2014 que tout projet serait financé, mais que financé ne veut pas dire autofinancé. Elle indique que financé, cela veut dire financé par de l'autofinancement, (c'est exactement ce qu'elle a présenté tout à l'heure) par les subventions, le FCTVA et les emprunts. Elle trouve qu'ils ne peuvent pas dire qu'ils mentent en disant que leur programme était financé. Elle insiste sur le fait que leur programme est financé et pense que Madame le Maire pourra le dire aussi. Elle rappelle que, comme le disait M. Veissier, lorsqu'elle a présenté les montants de financement du PPI, à 68 millions d'euros, quand ils sont sur les principales opérations, si l'on fait le calcul, ils sont à 60 millions d'euros. Elle répète que leur programme est financé et qu'ils en ont la preuve.

Elle dit ne pas vouloir répéter ce que Madame le Maire a dit.

Mme CENDRES-BARBE souhaite répondre à M. Veissier qui explique qu'ils ne sont plus pendant les trente glorieuses. Elle remercie M. Veissier et souligne que cela fait bientôt 50 ans qu'ils n'y sont plus dans les trente glorieuses. Elle voudrait revenir sur la notion de bonne foi qu'il faudrait peut-être réexpliquer ensemble que peut-être une réunion collective serait la bienvenue. Concernant la déforestation de 12 hectares du parc Ausone. Elle pense s'être expliquée tout à l'heure. Elle explique qu'il n'y a pas de déforestation de 12 hectares du parc Ausone, que précisément il y a eu un déboisement, un défraîchissement sur 1,7 hectare du parc Ausone correspondant à la clairière des enfants et à la prairie au bas de la colline. Elle souligne qu'ils ne sont pas du tout dans les mêmes chiffres, plus replantation de 5 000 végétaux. Elle précise que s'il faut recadrer les choses, elles seront recadrées



autant de fois que nécessaire. Elle souligne que M. Segueinaud parle des recettes directes, taxes foncières, taxe d'habitation en disant que si elles sont très dynamiques avec toutes les opérations de construction qu'il y a. Elle explique à M. Segueinaud qu'elles sont moins dynamiques que par le passé, que les livraisons de logements ont chuté considérablement ces dernières années. Elle ajoute qu'ils ont en plus gelé des quartiers de Bruges, pris des périmètres de prise en considération ce qui fait 2 500 logements refusés au bas mot, parce depuis que ces chiffres ont été donnés, il y en a d'autres.

Elle déclare qu'il y a encore un effet d'annonce, ce sont les droits de mutation qui augmentent parce que les opérations de logements augmentent. Elle dit que c'est faux doublement, d'abord avec ce qu'elle vient d'expliquer et deuxièmement parce que les droits de mutation, elle pense que M. Veissier doit le savoir, à sa connaissance, c'est indépendant des opérations du neuf. Elle ajoute que les droits de mutation c'est sur de l'ancien donc cela signifie que sur des maisons qu'ils ont vendues, des terrains de particulier à particulier. Elle répète que cela n'a rien à voir, que c'est complètement indépendant des opérations de neuf.

Monsieur VEISSIER dit « Merci Madame le Maire. Il semble que j'ai dit des choses que je n'ai pas dites, que j'ai affirmé des choses que je n'ai pas prononcées, mais bon, voilà. Je voudrais juste, Mme le Maire, pour commencer, vous avez indiqué que la SEMIB serait en situation de faillite. Excusez-moi, j'ai en tête la dernière présentation de leur bilan, de leur comptabilité, lorsqu'effectivement MESOLIA était venu et j'avais la vision d'une entreprise qui était bien gérée, qui dégageait un beau chiffre d'affaires, qui avait un bénéfice régulier, qui disposait d'une trésorerie saine. Un an et demi après, vous m'expliquez qu'elle serait en faillite. N'ayant pas les éléments... Excusez-moi, vous m'interrompez Mme le Maire. Laissez-moi terminer. Laissez-moi terminer s'il vous plaît. Je crois que c'est ce qu'on avait convenu. Merci. Donc n'ayant pas les éléments des calculs que vous avez posés, je vous invite tout simplement à me communiquer le dernier bilan ainsi que les éléments du calcul que vous avez réalisé, ce qui me permettra de constater les hypothèses que vous avez retenues et si effectivement, en l'espace de 18 mois, la vision que j'avais d'une entreprise qui était saine, bien gérée, ayant une bonne rentabilité, disposant d'une large trésorerie, était effectivement une entreprise qui aujourd'hui serait en faillite. D'une manière générale, au niveau de ce débat, je suis un peu surpris. On parle d'orientations budgétaires, donc on se projette dans l'avenir et je vous entends argumenter sur le passé et sur les amis des amis d'il y a 15 ou 20 ans. Écoutez, si c'est cela pour vous se projeter sur l'avenir et échanger sur l'orientation budgétaire et l'évolution d'une commune, je ne partage pas cette vision. Moi, ce qui m'intéresse, c'est quel va être le développement de Bruges et j'aurais souhaité que vous apportiez des éléments précis par rapport à l'ensemble de vos hypothèses. Un exemple : vous prévoyez une nouvelle école. Oui très bien. J'aurais souhaité que vous nous fassiez un bilan du nombre d'enfants scolarisés actuellement, de l'évolution de la population, à l'horizon 2020-2022 du nombre d'enfants que vous prévoyez, de manière à justifier effectivement la création d'une école. C'est ça faire des orientations budgétaires. C'est tout simplement présenter les chiffres. Et vous voyez, je prends volontairement un sujet qui n'est absolument pas polémique, qui est d'une simplicité je dirais enfantine. C'est le cas de le dire, puisqu'il s'agit de voir l'évolution de la population telle qu'elle est prévue, par rapport aux permis de construire qui ont été attribués, de connaître la composition moyenne d'un foyer au niveau du nombre d'enfants, les catégories socioprofessionnelles, de déterminer des hypothèses bien sûr sur le nombre d'enfants en plus dans la commune et de nous dire, voilà aujourd'hui il y a par exemple 1 000 enfants en âge d'être scolarisés. Dans quatre ans, il y



en aura 1 400 – 1 500 et de ce fait nous avons besoin d'ouvrir une école en 2020 ou en 2021, qui sera composée de trois ou quatre classes. Que nenni, que nenni, que des discours dans le vide et que des références au passé. Je suis vraiment déçu. Pour moi, je m'attendais à ce que vous ayez des éléments de prévisions factuels. Certes ce sont des prévisions, mais ce que nous attendons, nous autres l'opposition, c'est que vous fassiez autre chose que de nous « chastiquer », de nous parler des non-présences à des réunions, voilà, de me parler, de me faire dire qu'effectivement je connais ou je ne connais pas l'évolution des droits de mutation. Non, ce n'est pas ça qu'on attend de vous Mme le Maire et de vos équipes, parce que vous avez des équipes, vous avez des services. Vous êtes là pour présenter, à ce Conseil Municipal, et aux Brugeaises et aux Brugeais ici réunis, de véritables prévisions et non pas quelques chiffres qui sont additionnés, qui sont collationnés et qui ne permettent pas d'avoir une vision précise du pourquoi. Vous avez effectivement décidé de ces orientations budgétaires. De la même manière, vous me rappelez que les crèches, la ville est bien fournie. Mais tant mieux. Je crois qu'il ne faut pas avoir à rougir que depuis des années la ville est bien fournie en crèches. C'est une réalité. Je crois qu'il faut le maintenir. Qu'il y ait un coût c'est une certitude, et alors ? Et alors ? Et alors ? S'il y a un coût, effectivement c'est un service public. S'il fallait que tous les services publics ne soient pas coûteux, je crois que la mission d'une collectivité locale telle que la nôtre n'existerait pas. Donc effectivement, s'il y a besoin de crèches, il faut ajouter de crèches. Présentez-nous un bilan précis du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles, bénéficiant des ATSEM. On est dans le vide là, on est dans le « on parle », « on discute » « oui la population va augmenter et donc on aura besoin, mais on ne sait pas quand, peut-être éventuellement ». C'est votre discours. Moi, ce que je souhaiterais, ce que nous souhaiterions avoir, c'est un petit peu des prévisions qui s'appuient sur des réalités, ce que vous ne faites jamais. On est toujours dans le flou. Alors vous nous dites « ah oui, on est dans le flou, mais souvenez-vous, il y a 25 ans, vos amis autrefois n'ont pas acheté des terrains ». En arrivant, vous critiquiez le fait qu'il y avait des classes qui étaient vides, mais vous en avez bien profité Madame, donc ne jetez pas trop la pierre. Et les enfants vous les accueillez bien dans ces classes. Ils ne sont pas à la rue, ils ne sont pas à la rue dans des préfabriqués. Donc on est dans le vague et dès qu'on pose des questions précises vous nous parlez du passé, donc je suis un peu déçu, mais bon je suis un peu habitué à ce genre de situation. Voilà ce que j'avais à dire ».

M. GIRO déclare qu'il va parler du futur sans polémique et de la médiathèque. Il dit être très fier qu'ils réhabilitent déjà un patrimoine historique de Bruges et qu'ils rendent le Château Treulon aux Brugeais et qu'ils aient accès à ce lieu demain. Par rapport à la faisabilité de travailler avec la source, donc la médiathèque du Bouscat, il a noté qu'ils s'inquiétaient tout à l'heure des assistantes maternelles et de ce qu'ils faisaient ou non par rapport à leur métier et à leur quotidien. Il pense que le fait d'avoir une médiathèque sur Bruges, cela les obligera et qu'elles seront très heureuses de fréquenter une bibliothèque dans la ville, qu'elles pourront venir quotidiennement dans ce lieu avec leurs enfants. Il précise qu'une ludo-médiathèque ce n'est pas qu'un endroit où l'on prend des livres, que c'est un endroit intergénérationnel. Il ajoute que c'est un endroit où l'on accueille des classes sans polémique. Il précise que la DRAC les oblige à un nombre de m² par habitant et il explique pourquoi ils vont faire de même que Le Bouscat qui a construit un certain m² dans sa médiathèque car c'est pour accueillir le public. Il se demande comment les enfants des écoles de Bruges vont être accueillis à la médiathèque du Bouscat s'ils veulent y aller tous les jours, classe par classe au Bouscat, dans quel espace ils seront accueillis. Il pense que



c'est impossible. Il dit être très fier qu'une médiathèque soit faite à Bruges et que les enfants des écoles de Bruges puissent venir tous les jours dans cette médiathèque. Il dit être très fier que les assistantes maternelles, toutes les associations qui pourront faire de la médiation viennent sur Bruges et non pas sur les communes voisines. Il explique que l'étude est faite sur les raisons de faire une médiathèque, elle a été démarrée il y a longtemps et qu'ils ont réfléchi, étudié, etc. Il dit ne pas avoir les derniers chiffres, mais qu'il pourrait les avoir parce qu'ils ont collaboré et il remercie son homologue du Bouscat et la Directrice qui leur a beaucoup aidé dans la conception de leur lieu. Il indique qu'ils se rendent compte que les habitants d'une ville, que ce soit Bruges ou une autre, ne fréquentent que très peu les autres médiathèques. Il accorde que ce chiffre a peut-être évolué récemment avec la gratuité de beaucoup de médiathèques sur la métropole, ce qui n'est pas le cas de toutes. Il rappelle que déjà le fait qu'à Bordeaux il y a quelques années ils payaient plus cher, les habitants de Bruges n'allaient pas aux Aubiers, les habitants de Bruges n'allaient pas à Blanquefort qui avait sa médiathèque et qu'au Bouscat, il y a peut-être un peu plus de Brugeais aujourd'hui qu'à l'époque.

Donc il déclare que même s'ils avaient voulu une certaine mutualisation, elle aurait été impossible de par l'accueil déjà physique qu'ils veulent réserver aux Brugeais. Il se demande pourquoi la différence qui les oppose entre eux qui veulent envoyer tous les Brugeais au Bouscat et eux qui se font un plaisir de les garder ici dans un lieu qui va être restauré. Il ajoute qu'ils ont été chercher les subventions, que le projet avance, qu'il pense qu'il sera très bien reçu. Il déclare que les assistantes maternelles qu'ils voient très régulièrement sont très heureuses de venir à la future ludothèque et médiathèque qui sera bientôt ouverte à Bruges.

M. VEISSIER dit « Écoutez, on a bien fait d'en parler puisqu'on découvre qu'il y a un rapport, une étude confidentielle défensive sur la ludo-médiathèque, qui a été réalisée et que cette étude, voilà, elle n'a jamais été présentée en Conseil Municipal. C'est effectivement quelque chose de secret, de confidentiel. Vous en parlez, vous l'évoquez, depuis des années vous y travaillez. À aucun moment, je dis bien à aucun moment, vous n'êtes venu pour présenter les éléments de cette enquête. C'est la réalité. C'est factuel. Ne dites pas le contraire ».

Madame le Maire propose une dernière réponse et annonce qu'après ils vont passer au sujet suivant.

M. GIRO revient juste sur la médiathèque. Il souligne qu'il répond, que l'étude c'est sur la médiathèque. Il souligne qu'il y avait des élus de l'opposition qui étaient présents sur le jury qui a désigné les architectes qui vont faire la médiathèque. Il dit que l'histoire de l'opposition ne le regarde pas, mais que les collègues qui étaient présents ont bien participé à ce jury. Il pense qu'ils ont eu l'occasion de poser toutes les questions, etc. Il déclare avoir répondu à toutes les questions.

Mme DESBORDES ajoute que, dans le sens de ce que dit Monsieur Giro, en comité technique et en CHSCT, ils ont présenté, ils ont discuté des plans précis de la ludo-médiathèque, de l'école, ainsi qu'avec le représentant du personnel évidemment et du restaurant du Carros. Elle dit ne pas savoir de quelle étude il parle, mais qu'il ne peut pas dire qu'ils n'ont pas d'informations, car ils en ont.

Madame le Maire déclare que l'étude c'est un projet et qu'il a été présenté. Elle précise que l'étude c'est le programme fonctionnel. Elle souligne à M. Veissier qu'il a un membre de

l'opposition qui est en commission d'appels d'offres. Elle dit laisser Mme Petit-Chotard s'exprimer.

Mme PETIT-CHOTARD dit que pour rétablir la vérité, elle abonde dans les propos de son collègue. Elle confirme que M. Giro vient bien de parler d'une étude. En revanche, elle ajoute que l'étude, sauf erreur de sa part, c'est bien quelque chose qui est fait au préalable d'un appel d'offres. Elle confirme qu'effectivement, elle est représentante de l'opposition et suppléée par son collègue, M. Segueinaud, lorsqu'elle ne peut s'y rendre, aux commissions d'appels d'offres. Elle déclare qu'à partir du moment où l'on est en commission d'appel d'offres, le dossier a été choisi, bouclé par leurs soins et les services et qu'ils découvrent les offres qui ont été remises. Elle indique qu'en aucun cas ce n'est une étude de faisabilité, une étude de structure et de besoin. Elle demande que soit arrêté de sans cesse brasser les cartes et faire croire qu'ils donnent l'information. Elle confirme encore une fois qu'ils ne peuvent que constater qu'ils font les choses de leur côté, qu'ils ne les associent jamais dans les débats et les dossiers qu'effectivement en Conseil Municipal, c'est une chambre d'enregistrement des solutions actées par leur équipe.

Elle trouve qu'à un moment donné, c'est bien de faire de l'hyper communication auprès des Brugeais, mais qu'ils ne doivent pas oublier que le Conseil Municipal c'est une représentativité et qu'ils doivent aussi présenter des projets et les associer dans les sujets. Elle revient sur les rythmes scolaires en disant qu'a été lancé tout un tas d'échanges avec les Brugeais et qu'à aucun moment, ils n'ont été associés, on ne leur a proposé une réunion où la représentativité municipale pouvait s'exprimer sur ce sujet. Elle pense que comme à chaque fois, vous manipulez les faits pour camoufler vos mensonges.

Madame le Maire souhaite juste conclure là-dessus en indiquant qu'il ne leur a quand même pas échappé que dans les communes de la métropole ils ne sont pas en cogestion. Elle confirme que le fait majoritaire est celui-là, donc ils travaillent les dossiers, ils les présentent quand ils sont prêts. Elle rappelle qu'ils sont associés dans les commissions, qu'ils ont des représentations. Je pense qu'ils ont pu largement s'exprimer sur ce DOB et demande à Madame Besson d'appeler le sujet suivant.

Vote : prise d'acte

RAPPORT N° 2018.01.02 : ACQUISITION DE 17 PLACES DE STATIONNEMENT A VINCI IMMOBILIER RESIDENTIEL DANS LA RESIDENCE FILIGRANE A BRUGES

Rapporteur : Madame Isabelle BESSON

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et le code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP),

La société VINCI IMMOBILIER RESIDENTIEL se propose, par un courrier en date du 19 janvier 2018, de céder à la ville à l'euro symbolique 17 places de stationnements couvertes; celles-ci n'ayant pas trouvé preneur dans le cadre de la vente de logements de la résidence Filigrane située à l'angle de l'avenue de L'Europe et de l'avenue des Martyrs de la Résistance.

La résidence est composée de 4 bâtiments. L'ensemble immobilier comprend un total de 102 appartements et 188 parkings au sous-sol complétés de 4 parkings extérieurs.

Les places identifiées sont les suivantes :

N° du lot	N° du parking	N° du lot	N° du parking
403	3	468	69
411	12	469	70
428	29	471	72
518	119	549	150
520	121	550	151
581	182	551	152
582	183	552	153
519	120	555	156
467	68		

Les frais afférents à l'acte notarié sont à la charge de la ville.

La ville paiera annuellement les charges de copropriété estimées à 100€ par an et par place, soit environ 1 700€ par an selon le courrier du syndic de la copropriété Citya Immobilier Atlantis en date du 19 janvier 2018. Le paiement de ces charges s'effectuera par l'appel d'un quart de la somme chaque trimestre et d'une régularisation de charges annuelles.

Ces 17 places de stationnement seront exclusivement réservées au service public municipal et elles permettront de libérer les places réservées sur le parking des Borges pour les usagers du centre-ville

Dans ce contexte et selon les modalités susvisées, il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le moment venu l'acte notarié pour l'achat des places de stationnement dans les conditions établies ci-dessus et tous documents y afférents.

Mme CHARTIER déclare n'avoir qu'une simple question. Elle dit avoir noté que les places de parking n'ont pas trouvé acquéreur lors de la vente. Elle demande si ces places de parking ont été proposées au locataire actuel à l'achat, au même prix qu'elles leur sont proposées à eux.

Madame le Maire répond que Vinci a sollicité la ville en disant qu'il leur restait 17 places de parking. Elle ajoute que ce qu'il faut préciser c'est que la ville a imposé 1,7 stationnement par logement, bien au-delà du PLU. Après, elle précise que c'est Vinci qui a vendu les appartements. Elle signale avoir vu des affiches assez longtemps sur l'immeuble où ils vendaient les parkings. Elle dit ne pas savoir combien précisément ils les vendaient. Elle affirme que Vinci sans doute aujourd'hui ne souhaite pas rester dans la copropriété et leur propose et que c'est tant mieux pour la collectivité publique.



Mme CHARTIER dit avoir la même question, c'est de savoir si c'était ouvert à d'autres Brugeais que forcément ces lots-là, c'est-à-dire si cela a pu être ouvert à toute la population. De plus, elle s'interroge si eux, au niveau de la mairie, du coup ils se retrouvent forcément avec des personnes qui ont normalement 1,7, mais qu'il y a des logements qui n'ont certainement pas de place de parking. Elle se demande, comme l'a expliqué Fabienne Dumas lors des commissions réunions, s'ils ne pourraient un peu durcir pour imposer au moins une place obligatoirement à tout logement ce qui éviterait aussi des stationnements gênants dans certains cas. Elle dit ne pas parler forcément ici, mais dans d'autres endroits, si cela pouvait être une possibilité.

Mme CENDRES-BARBE répond que pour le social cela n'est pas possible puisque la loi impose.

Madame CHARTIER souligne que c'est la réponse qu'ils ont vue l'autre jour, mais hors social.

Mme CENDRES-BARBE répond que c'est une des réponses puisqu'elle pose la question. Elle ajoute que hors social, il lui semble que toute vente liée entre un lot logement et un lot parking n'est pas complètement possible. Elle explique qu'ils le font dans la commercialisation ce qui fait qu'elle pense, comme c'est 1,7 par logement, que chaque logement (hormis le côté social où il y en a qui ont refusé), a une place de stationnement. Elle accepte que ce soit vrai qu'il n'y en a peut-être pas deux là où il y a de grands logements. Elle ne pense pas que l'on puisse l'imposer. Elle pense qu'après c'est aussi au choix de l'opérateur.

Madame CHARTIER s'interroge si cela peut être à l'étude pour d'autres logements d'essayer d'imposer justement cette solution-là.

Mme CENDRES-BARBE indique que ce qu'ils peuvent imposer c'est un taux de construction comme ici, ils ont prévu 1,7, un taux bien plus élevé que ce que prévoit le PLU, pour anticiper justement ces problèmes de stationnement. Elle trouve qu'imposer aux acquéreurs d'acheter une place de stationnement ce n'est pas de leur compétence.

Madame le Maire souligne que l'opérateur c'est lui qui doit vendre ses parkings, qu'il n'a pas intérêt, comme a fait Vinci, à rester avec des parkings qu'il vend 1 euro alors qu'ils ont dû lui revenir à 15 000 euros minimum en sous-sol. Elle pense que c'est Vinci qui a mal commercialisé ses appartements, mais que les opérateurs globalement n'aiment pas que nous leur imposions 1,7, car c'est énorme. Elle pense que ce sont eux qui ont mal vendu leurs appartements, qu'ils n'avaient qu'à dire qu'un T4 c'est obligatoirement avec deux parkings, par exemple. Elle précise que c'est une relation contractuelle entre un particulier et un promoteur privé, qu'ils ne peuvent vraiment rien faire, qu'ils peuvent juste imposer au niveau du permis de construire.

Madame CHARTIER précise qu'ils n'aiment pas, mais qu'ils ne leur laissent pas le choix et que c'est tout à fait logique qu'ils ne leur laissent pas le choix.

Madame le Maire confirme que c'est exactement cela, mais qu'ils leur imposent, la preuve c'est qu'il en reste 17.



Monsieur BOURG dit avoir bien compris les échanges qu'ils viennent d'avoir sur ce dossier. Il trouve qu'a priori comme cela c'est très appétissant. Il avoue que, pour la première fois de sa longue carrière d'élu, un opérateur immobilier fait un tel cadeau à la ville de Bruges. Il pense que Vinci désormais sera le mécène de la ville de Bruges en matière de stationnement. Il dit ne pas rejeter le dossier, mais avouer qu'il est très étonné. Il souligne, comme l'a rappelé Madame le Maire, que dans le contexte actuel de la métropole bordelaise, les places de parkings fermées, éclairées, jouissant d'une sécurité, c'est entre 10 et 15 000 euros/pièce. Il note que là, par l'opération du Saint-Esprit, Vinci donne à la ville de Bruges 17 parkings à l'euro symbolique. Il dit sentir le loup derrière cela. Il dit ne pas avoir la réponse, mais s'interroge, et ses collègues avec lui, d'un don de soi de Vinci d'un seul coup pour la commune.

Mme BESSON accorde que Vinci n'a pas l'esprit de service public dont ils parlaient tout à l'heure. Elle pense que cela leur arrache un peu le cœur quand même d'être obligés de sacrifier ces places à un euro pour la ville parce que ce sont les seuls acquéreurs qu'ils ont trouvés. Par contre, elle ajoute que cela leur permet effectivement, comme disait Mme le Maire, de se désengager de la copropriété, parce qu'un constructeur comme cela n'a pas à rester dans la copropriété. Elle confirme qu'il s'en dégage le plus rapidement possible. Elle indique que cela leur permet de rendre des places aux Brugeais ce qui est inespéré. Elle déclare que tout le monde est content, mais qu'ils auront des charges à côté de cela même si c'est au franc symbolique. Elle ne pense pas que Vinci soit effectivement un mécène.

Monsieur BOURG indique qu'il essaye de se transposer, se transporter dans la tête d'un acquéreur d'appartement à qui cela a coûté un bras, parce que ce n'est pas donné, qui a acheté une place de parking à un prix qu'il imagine conséquent et qui, quelques mois plus tard, s'aperçoit qu'en fait, les places de parking sont bradées à l'euro symbolique. Il déclare qu'il aurait l'impression de s'être fait arnaquer. Il déclare qu'il aurait payé un parking 10 000 euros et que quelques mois plus tard, la commune de Bruges va bénéficier comme cela d'un grand miracle et que cela sera un euro symbolique.

Madame le Maire dit pouvoir répondre, car elle a l'expérience des copropriétés. Elle pense que VINCI a certainement fait de la publicité, mais que cela coûte cher et que les gens qui ont déjà leur place de parking, cela suffit. Elle doute qu'ils les aient présentés à ce prix-là, mais qu'en tout cas, en tant que copropriétaire, cela coûte très cher des places de parking et que les gens essaient de limiter au maximum l'investissement puisqu'il y a déjà l'appartement aussi qui est quand même primordial.

Monsieur BOURG se demande si au niveau du cahier des charges de la résidence, tous les propriétaires vont accepter des allées et venues de véhicules de fonction des services publics, qui passeront par la grille de sécurité, se serviront du digicode.

Madame le Maire répond qu'ils payent des charges de copropriété et que les propriétaires peuvent aller et venir 20 fois dans leur parking s'ils le souhaitent. Elle explique que de toute façon ce sera réservé aux véhicules qui sont stationnés en bas de l'Hôtel de Ville et à la police municipale. Elle indique que du coup, cela permet de donner, comme c'était souligné par Isabelle, plus de places en zone bleue. Elle rappelle qu'ils ont eu un débat au bureau de la métropole sur les problèmes notamment, le Maire de Villenave qui redemandait, une fois de plus, que l'on impose dans les logements sociaux que les parkings soient... ce qui n'est



pas possible puisque la loi ne le permet pas. Elle indique que chaque Maire y allait de ses difficultés d'imposer.

Elle souligne qu'à Bruges ils ont une des rares communes à poser un tel taux parce qu'ils sont plutôt sur les taux minimums dans les autres communes. Elle déclare que, quand elle a expliqué cela qu'elle allait avoir pour un euro symbolique, tous les Maires m'ont dit que j'avais de la chance. Elle pense que c'est parce qu'en même temps, c'est la puissance publique qui récupère ses parkings, donc finalement, par effet de conséquence c'est pour l'intérêt des Brugeais puisqu'ils pourront se garer en bas en zone bleue pour aller faire leur marché, donc tout va bien.

Mme CHARTIER se pose la question simplement pour l'accès, si tous les Brugeais y ont accès ou si c'est uniquement que les services municipaux qui du coup enlèvent les places de parking actuelles et les remplacent pour libérer de l'espace pour les Brugeais ici.

Madame le Maire répond que les places jaunes en bas vont être mises en zone bleue.

M. SEGUINEAUD ajoute un petit complément sur leurs interrogations. Il déclare que cette cession, puisque cession il y aura à l'euro symbolique, existe pour les places de parking et qu'elle n'aurait pas pu exister pour autre chose. Il dit cela parce qu'il parle d'un terrain où Madame le Maire leur avait dit, lors d'une conversation, que ce n'était pas possible d'acquérir un bien pour l'euro symbolique.

Madame le Maire précise qu'il faut faire une différence entre une place de parking et 12 hectares de terrain en plein cœur de la ville de Bruges parce qu'elle imagine que c'est à ce dossier qu'il fait référence. Elle informe que la loi impose qu'il y ait une valorisation du terrain à sa valeur et que la collectivité l'achète à l'opérateur à sa valeur. Elle avoue qu'ils auraient bien aimé pour un euro symbolique, mais que ce n'est pas possible.

M. SEGUINEAUD note que ce qui est valable pour l'un ne l'est pas pour l'autre.

Madame le Maire confirme que c'est valable pour une place de parking, mais pas pour un foncier.

Mme CHARTIER souligne simplement le fait qu'ils auraient simplement aimé que cela soit ouvert à plus de projets, que le projet soit présenté avant pour qu'il y ait un maximum d'acquisitions avant. Elle indique qu'ils s'abstiendront sur de dossier-là.

M. TORTELLA précise que Vinci proposait effectivement les places de parking à qui voulait les acheter, 15 000 euros la place de parking, 22 000 euros la place de box.

Mme CHARTIER indique que c'est pour cela qu'elle avait demandé si cela a été proposé à ce prix-là.

Mme DUMAS trouve que c'est un super placement parce que si un jour ils ont besoin de sous, avec 15 000 euros x 17, ils finissent le mois.

Madame le Maire répond que pour l'instant ils n'en sont pas là.

Mme DUMAS pense que si un jour la mairie le souhaite. Elle ajoute que c'était une boutade. Elle ajoute une question plus sérieuse, de savoir si la mairie peut choisir un jour, si les

charges augmentent ou qu'il y a de nouveaux propriétaires qui ont besoin de places de parkings, de revendre les places partiellement, en totalité.

Madame le Maire déclare qu'à partir du moment où ils sont propriétaires, c'est France Domaines qui en évaluera la valeur et ils seront vendus à ce moment-là au prix France Domaines.

Mme DUMAS s'interroge si l'on peut choisir de n'en revendre qu'une partie par exemple.

Madame le Maire confirme.

Vote : 25 Pour (Groupe Bruges notre Ville) et 8 Abstentions (Groupe Bruges Avenir et Groupe Un pour tous, tous pour Bruges)

RAPPORT N° 2018.01.03 : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 7 décembre 2017,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique du 25 janvier 2018,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la réussite d'un agent au concours d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe et non pas au concours d'animateur principal 2^{ème} classe.

Considérant la régularisation de la situation administrative d'un agent,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs de la manière suivante :

Filière / Grade	Catégorie	Nombre	Création / Suppression
<u>Filière Animation</u>			
Animateur principal 2 ^{ème} classe	B	1	Suppression à temps complet

Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	Création à temps complet
Adjoint d'animation	C	1	Suppression à temps complet
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	Création à temps complet

Mme DESBORDES indique que cette délibération est un amendement en fait du tableau des effectifs de fin d'année, qui consacrait les nouveaux grades des agents suite à avancement de grade, promotion interne, réussite à concours ou au mérite. Elle déclare qu'ils ont le cas de deux agents, liés à deux réussites à concours. Elle informe que cette modification du tableau des effectifs a reçu un avis favorable à l'unanimité du comité technique du 25 janvier 2018.

Vote : Unanimité

RAPPORT N° 2018.01.04 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR FAIRE FACE A UNE VACANCE DE POSTE – Poste de Chargé de Création Graphique – Catégorie B

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant certaines dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-2 relatif à une vacance temporaire d'un emploi permanent.

Considérant la vacance de poste,

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser l'engagement des crédits budgétaires relatif au recrutement, à compter du 13 février 2018 et pour une durée d'un an, d'un agent non titulaire sur le poste de Chargé de Création Graphique à temps complet (35/35ème) sur le grade de Rédacteur Territorial (Catégorie B).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux, échelon 01 (Indice brut 366 et indice majoré 339), à laquelle viendra s'ajouter des primes forfaitaires.

Les crédits budgétaires seront inscrits au Budget 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à recruter un agent non titulaire dans les conditions ci-dessus et à signer l'ensemble des documents y afférents.

M. HOSTEINS rappelle son attachement à la fonction publique territoriale. Il déclare que ce n'est pas un refus ou une contestation sur la régularisation ou le renouvellement d'un contrat, que c'est simplement pour dire qu'encore une fois, il y a dans les métiers nombreux de la fonction publique territoriale déjà plusieurs filières et que c'est un métier qui existe dans



les filières. Il dit ne pas savoir si c'est dans la filière technique ou informatique ou autre, mais que ce genre de métier existe dans la fonction publique territoriale. Il précise qu'il n'est pas question de refuser à cet agent de renouveler un contrat. Par contre, il dit revenir sur la délibération suivante, il souligne qu'il y a de nombreux concours dans la fonction publique territoriale, externes et internes, qu'il y a des gens qui réussissent les concours après avoir beaucoup travaillé parce que c'est difficile, y compris pour rentrer en catégorie C où il faudra un jour expliquer que les fonctionnaires ne sont pas tous milliardaires et qu'ils ne gagnent pas tous le salaire d'un directeur. Il pense que quelque part, ce serait bien que de temps en temps, ils recrutent des agents sur les listes d'aptitudes, si c'est une possibilité auquel cas cela engage la collectivité à stagiairiser et si l'agent est compétent à le titulariser. Il confirme que c'est un engagement pour 40 ans. Il pense qu'à un moment ou à un autre, si cet agent contractuel donne satisfaction, bien évidemment qu'ils seront amenés à le titulariser ou avant le stagiairiser, ou lui permettre d'intégrer la fonction publique territoriale si c'est prévu et si c'est possible.

Il s'excuse d'insister, mais demande si, pour les autres emplois ou durant l'année s'il y a d'autres recrutements, seront consultées les listes d'aptitudes qui sont établies en fonction du grade, soit au centre de gestion 33 soit au centre de formation des personnels communaux. Il s'interroge sur le fait de pouvoir faire appel parce qu'il y a des gens, des personnes, des hommes ou des femmes, qui réussissent les concours et qui ne sont pas recrutés et qui perdent le bénéfice du concours qu'ils ont réussi. Il ne sait pas s'il l'a déjà dit, la réussite à un concours n'oblige pas les Maires, qui sont les véritables chefs du personnel, à recruter. Il souligne qu'il n'y a pas de classement et que les Maires ou présidents de collectivités ou autres n'ont pas l'obligation de recruter sur ces listes. Il précise qu'il y a régulièrement, tous les ans, des personnes malheureusement, qui restent sur le côté de la route.

Mme DESBORDES confirme qu'ils partagent cette vision, mais qu'ils ont déjà eu l'occasion d'échanger là-dessus. Concernant la fiche métier, elle explique qu'elle est calquée sur celle du CNFPT, donc ils n'ont rien inventé, que c'est un métier qui effectivement existe. Elle indique que lorsqu'ils ont publié le poste, que sur la délibération suivante c'est exactement le même cas, ils ne vont pas chercher les agents sur les listes d'aptitudes. Elle signale que les agents ont un concours, avant même d'être agents pour certains puisqu'il y a des concours externes. Elle confirme qu'ils sont inscrits à ce moment-là sur des listes d'aptitudes sauf que, à la différence de l'État, un agent qui est inscrit sur liste d'aptitude doit faire la démarche de répondre à des annonces, à des appels à candidatures et qu'ils ne peuvent pas chercher sur des listes d'aptitudes des agents. Elle pense que cela ne suffit pas d'avoir un concours, qu'il faut quand même avoir des compétences en adéquation avec un poste. Du coup, elle précise qu'ensuite il y a un jury de recrutement qui fait qu'effectivement ils vont prendre celui qui d'après eux a le plus de compétences et en plus les savoir-faire et savoir-être. Elle trouve qu'ils sont dans un système mixte entre ce qui se passe dans la fonction publique d'État et ce qui se passe dans le privé où il est fait aussi un appel à candidatures. Elle dit partager la question sur les titulaires, mais indique qu'à un moment donné ils sont contraints par les candidatures qu'ils ont. Elle précise qu'ils publient leurs postes sur Emploi territorial, qui est le site internet, qui recense le plus d'emplois ou d'offres d'emplois des collectivités et qu'ils doublent souvent avec des revues spécialisées selon si c'est de la culture, pour essayer justement de cibler les personnes qui ont cette appétence, ces compétences et pour essayer d'attirer en fait ces personnes-là.

M. HOSTEINS comprend qu'en 2017, ce poste avait fait l'objet d'une ouverture et d'une publicité comme il se doit.

Mme DESBORDES confirme.

Mme PETIT-CHOTARD remercie et dit rebondir sur ce sujet quant au recrutement du directeur où a priori ils ont appris dans le débat que c'était une directrice qui avait été recrutée pour la ludo-médiathèque. Elle suppose que c'est quelqu'un de cadre A et que donc la voie de recrutement a suivi le même cheminement à savoir diffusion du poste, ouverture du poste et réception des candidatures en tant que cadre territorial et autres si vraiment il n'y a pas le choix.

Mme DESBORDES confirme que c'est exactement cela. Elle dit même être plus précise sur ce cas spécifique c'est qu'ils ont publié deux fois, parce que, à la première publication, ils ont eu un certain nombre de candidats et que les candidats qu'ils ont reçus ne les ont pas rassurés, en tout cas ne disposaient pas, d'après eux, des critères requis. Elle dit qu'ils ont republié et également dans une revue pour essayer de capter tous les gens qui travaillent autour de la culture. Donc, ils ont recruté quelqu'un qui est lauréat d'un concours et qui sera bibliothécaire de catégorie A dans la filière adéquate.

Madame le Maire demande si M. Hosteins a bien entendu que pour la ludo-médiathèque c'est une lauréate du concours catégorie A.

Mme BESSON indique que Mme Violeau est partie tout à l'heure, mais que c'était prévu donc le pouvoir est confié à Mme Brigitte Terraza qui l'accepte.

Vote : Unanimité

RAPPORT N° 2018.01.05: AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR FAIRE FACE A UNE VACANCE DE POSTE – Poste d'Assistant de gestion de la relation usager spécialisé en urbanisme – Catégorie C

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant certaines dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-2 relatif à une vacance temporaire d'un emploi permanent.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser l'engagement des crédits budgétaires relatif au recrutement, à compter du 19 février 2018 et pour une durée d'un an, d'un agent non titulaire sur le poste d'assistant de gestion de la relation usager spécialisé en urbanisme à temps complet (35/35ème) sur le grade d'Adjoint administratif (Catégorie C).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au cadre d'emploi des adjoint administratifs territoriaux, échelon 01 (Indice brut 347 et indice majoré 325), à laquelle viendront s'ajouter des primes forfaitaires.

Les crédits budgétaires seront inscrits au Budget 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à recruter un agent non titulaire dans les conditions ci-dessus et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Vote : Unanimité

RAPPORT N° 2018.01.06 : OPERATION CAP 33 POUR L'ETE 2018

Rapporteur : Monsieur Jean-Denis DUBOIS

Dans le cadre de sa politique sportive, la municipalité a souhaité développer des animations sportives en direction des jeunes et des familles. Un centre CAP 33 a été créé sur la commune depuis l'été 2011 et cette opération sera reconduite pour l'été 2018.

Les centres CAP 33 sont des structures d'animations sportives estivales, mises en place grâce à un partenariat Communes / Conseil Départemental. Ces centres proposent aux familles et aux individuels de plus de 15 ans, de découvrir et de pratiquer de nombreuses activités sportives et de loisirs.

La ville est organisatrice, avec le soutien du tissu associatif local et le soutien financier et matériel du Conseil Départemental. L'opération a débuté en 2011 avec 3 170 participants pour atteindre en 2017 les 5 460 participations.

Les objectifs de cette animation qui se déroulera du 2 juillet au 31 août 2018, sont les suivants :

- Maintenir l'offre sportive et culturelle durant l'été,
- Proposer des animations à ceux qui ne partent pas en vacances,
- Promouvoir l'offre associative aux Brugeais,
- Montrer le dynamisme des associations locales,
- Créer du lien dans les quartiers en développement.
- Promouvoir les pratiques sports santé et bien être

Trois formules d'activités sont proposées : Les découvertes gratuites, les séances de perfectionnement et les tournois.

La tarification étant de un à deux euros, en fonction des activités, le paiement s'effectuera au moyen de tickets de un euro. Des cartes d'abonnement multi-activités seront également proposées, pour une valeur de 10 euros.

Enfin, les séances découvertes seront gratuites et les tournois à un euro.

La ville finance, avec le soutien du Conseil Départemental, un chef de centre et 2 animateurs, soit au total 3 éducateurs sportifs à temps plein et un poste administratif et d'accueil à 0,5 ETP.

Ce dispositif s'appuie en outre sur le partenariat avec l'ESB et d'autres associations sportives de la Ville, qui peuvent soit aider à l'organisation de tournois et/ ou de séances de découverte ponctuelles, soit organiser des séances de perfectionnement.

En complément des activités sportives, la Ville développe des animations culturelles variées.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'ADOPTER** le projet CAP 33 pour l'été 2018.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Bruges et le Conseil Départemental de la Gironde, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les conventions avec les participants, associations ou Comités Sportifs Départementaux, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.
- **DE VOTER** le tarif des activités comme suit :
 - o Séances découvertes : gratuit
 - o Activités et tournois : 1 euro ou 2 euros selon l'activité (1 euro/ticket)
 - o Carte multi-activité (équivalente à 12 tickets): 10 euros

Vote : Unanimité

RAPPORT N°2018.01.07 : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET LE FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE ROSA BONHEUR POUR L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Rapporteur : Monsieur Jean-Robert BARBÉ

Dans le cadre du Projet Educatif Local mené par la Ville de Bruges et suite aux travaux de la Commission Education - Santé – Citoyenneté du Collège Rosa Bonheur de Bruges, la Ville va mettre en oeuvre un atelier « Citoyenneté et Vivre Ensemble » à destination des collégiens.

Pour animer cet atelier auprès des jeunes, la Ville de Bruges met à disposition du Foyer socio-éducatif (FSE) du Collège Rosa Bonheur de Bruges, un animateur jeunesse, les jeudis de 12h30 à 13h30 du 1^{er} mars au 30 juin 2018 inclus, en dehors des vacances scolaires.

Il y a donc lieu de signer une convention de partenariat avec le FSE du collège pour définir les modalités de cette intervention.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention de partenariat et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

Madame le Maire remercie et souhaite remercier vraiment les animateurs qui sont très présents sur le collège Rosa Bonheur et qui font un énorme travail de très grande qualité. Elle donne la parole à Mme Petit-Chotard.

Mme PETIT-CHOTARD déclare que les jeunes Brugeais sont accueillis, durant leurs années collège dans les établissements Rosa Bonheur situés au Tasta et au collège Ausone situé au Bouscat. Elle confirme qu'ils ont eu beaucoup d'étonnement à ne constater qu'une seule convention. Elle s'adresse à M. Barbe qui est le représentant de la ville au conseil d'administration du collège Ausone, qui n'est pas sans savoir que le FSE du collège Ausone est lui aussi fortement à l'écoute d'actions en faveur des jeunes et qui plus est sur le sujet citoyenneté, vivre ensemble. Elle ajoute qu'ils sont sensibilisés au harcèlement et qu'elle pense que ce sont de vrais sujets. Elle s'interroge pourquoi il n'est pas organisé le même type d'intervention sur le collège qui reçoit les autres jeunes Brugeais. Elle dit qu'ils ont vu dans les décisions prises depuis le Conseil Municipal du 14 décembre 2017, décision 9, qu'il



était accordé une subvention de 600 euros au FSE du collège Rosa Bonheur. Elle déclare en être ravie pour les jeunes Brugeais et les autres. Toutefois ils souhaitent que soit appliquée la même attention aux deux collèges et à tous les Brugeais en toute équité. Elle rappelle que depuis la rentrée scolaire, le foyer des élèves du collège Ausone ne pouvait plus ouvrir faute de renouvellement du service civique ni faute de personnel. Elle explique que ce n'est que bien après la rentrée que certains parents se sont organisés pour ouvrir ce local et proposer un accueil aux jeunes. Elle confirme que les jeunes Brugeais du collège Ausone apprécieraient eux aussi d'accueillir et de participer à cet atelier. Elle propose qu'ils se rapprochent du FSE du collège pour dupliquer cette bonne action sur un autre jour puisque visiblement la convention précise que ce sont les jeudis, sur les autres jours en fonction de la disponibilité de cet animateur.

M. BARBE dit être quand même assez surpris de la mémoire de Madame Petit-Chotard, elle qui siégeait quand même anciennement au foyer socio-éducatif. Il pense qu'il faudra reprendre toutes les délibérations qu'il y a eu en CA du collège Ausone, parce qu'ils ont été à maintes reprises sollicités et ont donné des subventions, d'ailleurs du temps où il n'y avait même pas le collège Rosa Bonheur. Il confirme qu'ils ont toujours participé et que Mme Petit-Chotard siégeait au CA. Il trouve fort étonnant qu'elle pose ce genre de question. Il rappelle que le problème, c'est qu'il n'y a pas de demande de participer à telles actions : ils ne peuvent pas y référer. La ville est toujours prête pour être présente dans n'importe quelle action. Il indique que Monsieur le Principal pourra leur dire qu'ils sont aussi présents, qu'ils siègent au CESC, au CA, qu'ils sont là pour aider le foyer socio-éducatif. Il souligne qu'ils sont à leur assemblée générale et donc sont toujours présents. Il informe que maintenant il y a aussi une demande, que la particularité c'est que sur le collège Rosa Bonheur, ils ne sont pas très aidés quand même par la municipalité de Bordeaux. Il précise qu'ils donnent aussi des subventions, mais que la ville de Bordeaux ne les aide pas forcément alors que du côté du collège Ausone, sur Le Bouscat ils ont quand même des ateliers comme Ricochet, qui aident beaucoup à la citoyenneté, qui fait partie de la commune du Bouscat. Il souligne que le choix qui est fait par l'entité de l'établissement c'est aussi de se rapprocher d'eux. Il précise qu'ils ne peuvent pas faire de l'ingérence à ce sujet aussi, mais qu'ils sont toujours présents.

Mme PETIT-CHOTARD pense que M. Barbe a mal entendu son intervention qui n'était pas de remettre en question des subventions pour le collège Rosa Bonheur, bien au contraire. Elle lui propose de relire les bandes et qu'ils en sont ravis. Toutefois, elle confirme que l'objet de l'intervention est bien sur cette convention et à savoir l'étonnement qu'il n'y ait pas proposition d'une même convention sur le collège. Elle précise qu'après, il faut reconnaître que le FSE est une association, qu'il peut y avoir des gens au collège Rosa Bonheur qui sont peut-être plus communicants, plus demandeurs, mais que pour autant, les jeunes Brugeais qui sont au collège Ausone, elle pense, sont tout autant demandeurs. Elle ajoute que leur intervention est juste de dire qu'il faut mettre une action en place et qu'ils s'en réjouissent, que c'est une très bonne action, qui plus est que cela crée un lien entre les jeunes par rapport à des faits et des phénomènes de société. Elle trouve que c'est une très, très bonne chose et que leur intervention est juste de suggérer de dupliquer exactement la même chose ou le même principe sur le collège Ausone. Elle dit être persuadée qu'ils en seront ravis.

M. BARBE déclare que la convention est particulière, qu'elle se passe du collège Rosa Bonheur avec la ville de Bruges. Il dit être obligé de passer par le FSE pour aider, pour



donner de l'argent. Il explique que c'est comme quand on a une amende, il faut la payer au Trésor Public et non pas à la police. Il souligne que c'est la procédure qui le veut comme ça. Il indique qu'il n'y a pas de demande du collègue Ausone, qu'ils se sont rapprochés du côté du Bouscat. Il dit qu'ils sont prêts, qu'ils ne peuvent pas dupliquer quelque chose qui est fait au collègue Rosa Bonheur s'il n'y a pas une demande de l'autre côté aussi. Il veut dire qu'ils sont toujours présents et que même s'ils le suggèrent, s'ils se sont rapprochés d'autres instances et associations bouscataises, ils ne vont pas faire de l'ingérence là-dessus.

Madame le Maire pense que M. Barbe a répondu doublement à Mme Petit-Chotard, c'est que ce n'est pas à eux d'aller au-devant du FSE, mais que c'est plutôt le contraire de la part d'Ausone. Elle déclare qu'ils respectent l'autonomie de cet établissement, que s'ils ont une demande, ils s'adressent à eux, comme l'a dit Jean-Robert Barbe, qu'il est dans les instances en plus. Elle souligne que, même s'il y a une demande spécifique, ils sont toujours avec Monsieur Le Principal, qu'ils travaillent très bien, qu'il y a eu énormément de choses organisées avec le collègue Ausone. Elle trouve que, si pour un aspect spécifique, ils ont préféré aller vers Le Bouscat, c'est très bien aussi. Elle déclare que pour eux il n'y a pas de sujet.

Mme PETIT-CHOTARD pense que le sujet a été abordé lors de la réunion d'accueil des équipes enseignantes jeudi dernier et qu'elle est persuadée que s'ils reviennent vers le collègue Ausone, ils seront ravis de cette proposition puisqu'ils sont au courant aussi.

Madame le Maire dit ne pas voir en quoi ils sont intervenus à une rencontre puisqu'ils ne voient jamais les enseignants du collègue Ausone.

M. BARBE indique qu'il y avait la principale adjointe du collègue Ausone à la réunion de jeudi dernier, mais n'a rien demandé.

Mme DUMAS dit ne pas avoir l'habitude de le faire, mais qu'elle va intervenir un peu plus avec sa casquette de conseillère départementale puisqu'elle siège aux deux commissions, enfin dans les trois collèges de Bruges et du Bouscat. Elle confirme qu'il n'y a pas idée de discriminer un collège plus qu'un autre. Elle comprend l'inquiétude. Elle souligne qu'il faut savoir que cela relève souvent d'un projet pédagogique, que Rosa Bonheur nourrit depuis plusieurs mois concernant cette thématique-là. Elle explique qu'il y a des ateliers qui ont été mis en place. Elle informe que Rosa Bonheur sollicite le département ou la Mairie de Bruges qui répond présente quand ils en ont besoin à chaque fois. Elle explique que la proposition ne peut pas se faire par la mairie, qu'il faut qu'il y ait une sollicitation de la part du collège, qui passe effectivement d'un point de vue technique, par le FSE, parce qu'un collège ne peut pas recevoir de don, donc ils passent par une association. Elle ajoute que pour ce type de projet pédagogique, le collègue Ausone a davantage l'habitude de se rapprocher à tort ou à raison de l'association Ricochet. Elle souligne que par exemple, il y a régulièrement des demandes d'aides du collègue Ausone pour financer des déplacements de sportifs à travers l'association sportive du collège et que là ils sollicitent plus souvent la mairie de Bruges que la mairie du Bouscat. Elle pense que l'idée de partager avec ce collège, lors d'une prochaine rencontre, ce projet pédagogique et leur rappeler que la mairie était présente pour Bruges et qu'elle peut l'être pour Le Bouscat, c'est une bonne idée, mais qu'il faut que la demande vienne du collège, en tout cas à travers une association. Elle constate qu'il y a visiblement un collège qui fonctionne davantage et qui appelle davantage une mairie pour une thématique ou une autre.



Mme LAMARQUE confirme qu'ils se sont donné aussi un principe, lorsqu'ils étaient sollicités par les collègues, puisqu'ils ne sont pas sur la compétence obligatoire de la commune, par rapport au financement des actions, c'est-à-dire qu'on a pu leur demander des financements divers et variés et qu'à un moment donné, au vu des sollicitations, ils se sont donné une ligne de conduite, à savoir financer les actions pédagogiques, uniquement pédagogiques. Elle confirme qu'à chaque fois qu'ils sont sollicités par un collègue et que ce soit Rosa Bonheur ou Ausone, de toute façon, ce n'est pas une question de territoire puisque les enfants Brugeais sont répartis sur les deux collèges. Elle pense qu'en tant que commune l'on ne fait pas de discrimination par rapport aux enfants Brugeais, que simplement ils répondent aux sollicitations lorsqu'il s'agit de projets pédagogiques et qu'à chaque fois ces deux collèges trouvent la municipalité de Bruges présente.

Madame le Maire remercie pour ces précisions.

M. GIRO signale que sur la partie médiation complète par rapport à la culture, en début de saison, l'équipe de Treulon rencontre à la fois l'équipe de Rosa Bonheur et l'équipe d'Ausone et que la même proposition de médiation est faite pour les uns comme pour les autres et de nature différente. Il indique qu'il y a encore un mois, un spectacle de danse à Treulon, une classe d'anglais d'Ausone était présente à Treulon avec le directeur de l'établissement qui était aussi présent. Il précise que tout s'est très bien passé et qu'ils viennent régulièrement à Treulon, qu'ils viennent peut-être même plus à Treulon que ne vient Rosa Bonheur à Treulon.

M. BARBE déclare que s'ils veulent un complément, il dit avoir toute une liste d'actions à donner sur tout ce qu'ils font avec les jeunes des deux collèges.

Madame le Maire remercie et propose de passer au vote.

Vote : Unanimité

RAPPORT N° 2018.01.08 : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) POUR 2018

Rapporteur : Madame Nathalie GRIN

La Ville de Bruges a adhéré en 2008 à l'ADSI (Association pour le Développement des Stratégies d'Insertion de Technowest), qui assure la coordination, l'animation et la gestion du PLIE Espace Technowest.

Elle a pour objet d'initier, de développer, de mettre en œuvre et de gérer toute initiative contribuant à l'insertion professionnelle de tous les publics en recherche d'emploi ou de reconversion professionnelle relevant du territoire de TECHNOWEST, soit des villes de Blanquefort, Bruges, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles et Saint-Jean-d'Ilac.

Le protocole 2015 – 2020, adopté en Conseil Municipal à l'unanimité le 25 septembre 2014 (délibération n° 2014.06.07) indique :

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de Technowest (PLIE) s'adresse aux personnes en situation ou menacées de pauvreté, en âge d'accéder au marché du travail et confrontées à des

difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un retour à l'emploi durable, et qui présentent le cumul de freins professionnels et sociaux.

Dans ce cadre, la Ville a recruté un référent insertion qui travaille à mi-temps et mobilise également la personne en charge du service emploi de la Ville, le travailleur social et la responsable du service solidarités du CCAS.

PLIE jeunes et adultes	2013	2014	2015	2016	2017
entrées	27	20	26	18	20
sorties positives	15	16	5	11	9

Cette somme sera imputée au budget sur le compte 7478.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **solliciter** des subventions auprès du Fonds Social Européen afin de pouvoir percevoir une recette prévisionnelle de 30 000 €, et à **signer** tous documents y afférents.

Mme CHARTIER pense qu'ils avaient déjà vu le PLI au sein du CCAS avec une présentation qui leur avait été faite. Elle pense que cela aurait été bon de la présenter aussi à l'ensemble du conseil parce qu'effectivement les 20 entrées qu'elle signale, en fait ce n'est pas le chiffre réel de personnes qui sont accompagnées. Elle ajoute que ce n'est pas non plus le chiffre réel de sortie et elle précise que les sorties positives c'est très vague parce qu'il peut y avoir des sorties positives avec des formations, des emplois. Elle souhaiterait que ce soit plus développé sur la réelle application du PLI en tout cas.

Mme GRIN précise que, par rapport aux chiffres qui sont portés sur la délibération, ce sont des chiffres qui sont demandés par le FSE en fait, qui demande les entrées et les sorties. Elle ajoute qu'après il y a un bilan global qui est fait sur l'accompagnement par la DSI pour tout le territoire de Technowest, mais que pour les postes locaux c'est cela qui intéresse le FSE. Elle convient qu'ils ont communiqué les chiffres en CA du CCAS.

Vote : Unanimité

RAPPORT N°2018.01.09 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ANIMATEURS ENTRE LA MJC DE BRUGES ET LA VILLE

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO

La ville et la MJC de Bruges développent depuis plusieurs années une offre de loisirs à destination des jeunes de la commune. Cette offre, élaborée de manière concertée et en

complémentarité, vise à offrir une palette d'activité large, et concerne notamment des séjours ou des projets d'activités lors des vacances scolaires.

Les séjours, en particulier un séjour « Eté » et un séjour « Hiver », sont préparés en concertation par l'équipe d'animation de la ville et de la MJC. L'organisation de ces séjours est portée soit par la Ville, soit par la MJC ; l'équipe d'animation est commune.

Lorsque la MJC porte la responsabilité d'un séjour, il y a lieu par convention de partenariat, de définir les modalités de mise à disposition des animateurs de la Ville.

A l'inverse, lorsque la Ville porte la responsabilité de l'organisation, les modalités de mise à disposition des animateurs de la MJC doivent être fixées par convention de partenariat.

Les animateurs faisant l'objet de cette mise à disposition sont identifiés chaque année à l'occasion de l'organisation des séjours. Ils détiennent pour cela un ordre de mission.

La Ville de Bruges verse aux animateurs qu'elle met à disposition, la rémunération correspondant à leur grade.

Considérant que les séjours sont organisés de manière alternative par la MJC et la Ville de Bruges, et que la prise en charge des animateurs pendant le séjour est assurée financièrement de manière alternative, la mise à disposition des animateurs entre les deux structures aura lieu à titre gratuit.

Les deux entités s'engagent à une compensation réelle des charges d'organisation des séjours et dressent un bilan annuel d'activité des séjours organisés en commun.

La convention cadre est conclue pour un an, à compter de sa signature par les parties.

Elle pourra être renouvelée tacitement pendant une période de 3 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **SIGNER** la convention de partenariat avec la MJC de Bruges portant sur les conditions de mise à disposition des animateurs, et tout document y afférents, y compris les avenants éventuels.

Vote : Unanimité

Madame le Maire déclare qu'elle va lever la séance du Conseil Municipal. Elle informe que la prochaine séance se déroulera le 29 mars à 18h30 et que les commissions le précédant seront le 26 mars 2018.